



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du comité syndicat n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,

La 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence du Président, rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 31 mars 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Christophe MARTIN, représentant la Commune de Montmorillon, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé sans réserve.

La 1^{ère} Vice-Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Elections pour le remplacement de plusieurs autres membres du Bureau syndical,**
- 2. Approbation du compte de gestion 2022 du budget général,**
- 3. Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats,**
- 4. Vote du budget général pour l'année 2023,**
- 5. Modification du tableau des effectifs,**
- 6. Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière »,**
- 7. Questions diverses.**

Par ailleurs, la 1^{ère} Vice-Présidente rend compte des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité, ainsi que la liste des marchés conclus en 2022/2023

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 7 décembre 2022

Assemblée Générale

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 2 décembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 193
Date d'affichage : 15 décembre 2022	Nombre de présents : 37
Secrétaire de séance : Justine CHABAUD	Nombre de pouvoirs : 4
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 41

Le sept décembre de l'an deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – COLAS Josette

Membres du Comité :

AUDOUX François – BAILLY Eric – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BROQUET Jean-Claude – BRUNETEAU Sylvie – CHEBASSIER Joël – CLEMENT Laurent – COUEGNAS Liliane – COUTURIER Stéphane – CRESPIER Eric – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – GRIMAUD Serge – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MAILLET Hugues – MARTINIERE Pierre – MOISY Patrick – MONNAIS Xavier – MORILLON Gérard – MOULIN Denis – PERIVIER Joël – PHILIPPAULT Daniel – PUYDUPIN Bruno – ROTUREAU Bernard – SIMON Valérie – SIROT Régis – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Frédéric – VALLADE Michel.

Pouvoirs :

De VINCENT Jacques à CHABAUD Justine – De PETIT Adeline à ROYER Patrick – De WAXIN Franck à SIMON Valérie – De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

N° C20221207_087 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 37	Contre :
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) :
Nombre de votants : 41	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du comité syndicat n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 2 décembre 2022 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Madame Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente et représentante de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2022 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1/ Election d'un(e) Vice-Président(e) en remplacement de M. Pascal LECAMP suite aux élections législatives du 19 juin 2022**
- 2/ Election d'un autre membre du Bureau syndical suite à la démission de M. Frédéric JARRY de son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde**
- 3/ Informations relatives aux procédures de recrutement en cours**
- 4/ Modification des tableaux des effectifs**
- 5/ Débat d'orientation budgétaire 2023**
- 6/ Adoption du règlement budgétaire et financier**
- 7/ Investissement 2023 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- 8/ Création d'une ligne de trésorerie**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

AR Préfecture

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

**N° C20221207_088 : Election d'un Vice-Président en remplacement de M.
Pascal LECAMP suite aux élections législatives du 19 juin 2022**

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour : /
Nombre de présents : 37	Contre : /
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) : /
Nombre de votants : 41	A l'unanimité : /

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural, notamment son article 5.3.3 ;
- Vu** la délibération n°C20201005_046 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents ;
- Vu** la délibération n°C20201005_047 en date du 5 octobre 2020 désignant les Vice-Présidents ;
- Vu** La composition des bureaux de vote et les résultats du scrutin ci-annexés.

Le Président présente le rapport suivant :

Suite aux résultats des dernières élections législatives et à l'application des règles promulguées par la Loi n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant aux Députés et Sénateurs d'exercer une fonction exécutive locale, il convient de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) en remplacement de M. Pascal LECAMP, élu Député de la 3ème circonscription de la Vienne en juin dernier.

Lors du dernier renouvellement des instances du Syndicat, le nombre de Vice-Présidents avait été fixé à 6 par l'Assemblée Générale, le 5 octobre 2020.

Ainsi comme le stipulent les statuts, en cas d'élection d'un seul Vice-Président celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Président, à savoir à la majorité absolue (si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours, l'élection à lieu à la majorité relative).

Considérant qu'il a été procédé à la constitution des bureaux de vote, dont la composition figure en annexe.

Le Président, après avoir délivré les informations utiles aux opérations de vote, invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur Frédéric TEXIER, Maire de Brux et délégué de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est le seul à présenter sa candidature.

Considérant que les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions réglementaires.

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats du scrutin :

SiMÉR / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07.12.2022 -

AR Prefecture
réglementaires.

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins blanc et/ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18
- Ont obtenu :
 - Frédéric TEXIER : 34 voix

Monsieur Frédéric TEXIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, est donc proclamé Vice-Président du SIMER.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20221207_089 : Election d'un autre membre du Bureau syndical suite à la démission de M. Frédéric JARRY de son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 38	Contre :
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) :
Nombre de votants : 42	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 5.3.2,
- Vu** la délibération n°C20201005_048 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre des autres membres du Bureau Syndical et celle n°C20201005_049 concernant l'élection des autres membres du Bureau,

Le Président présente le rapport suivant :

Monsieur Frédéric JARRY ayant remis son mandat de Maire de la Commune de Sainte-Radegonde (CU Grand Poitiers), il conviendrait de procéder à son remplacement au sein du Bureau syndical afin de conserver la représentation des territoires au sein de celui-ci, dont l'attribution principale est la conduite des affaires courantes du Syndicat.

Pour mémoire, conformément à l'article 5.3.2 des statuts du SIMER, le Bureau syndical est composé :

- > du Président,
- > d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- > et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres du Comité Syndical

Lors de sa séance du 5 octobre 2020 consacrée au renouvellement des instances du syndicat, l'Assemblée Générale a décidé de la représentation suivante pour les **autres**

membres du bureau :

086-258600483 - 00530105 - C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Territoires	Nombre de représentants
CC Vienne et Gartempe	4
CC Civraisien en Poitou	3
CA du Grand Châtellerault	1
CU de Grand Poitiers	2
CC des Vallées du Clain	1
CC du Haut Limousin-en-Marche	1
TOTAL	12

Ainsi conformément aux statuts, **en cas d'élection d'un seul autre membre du bureau, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Président**, à savoir à la **majorité absolue** (si la majorité absolue n'est pas atteinte après deux tours, l'élection à lieu à la majorité relative).

Le Président fait appel aux candidatures auprès de l'assemblée, une seule est enregistrée, celle de Valérie SIMON.

Sur proposition du Président, acceptée à l'unanimité par le Comité, le vote d'un autre membre du Bureau est organisé à main levée.

Est ainsi élue autres membres du Bureau syndical pour représenter le territoire de la CU Grand Poitiers, Valérie SIMON (Maire de Sainte-Radegonde).

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Information_ Ressources humaines :

Informations relatives aux procédures de recrutement en cours :

Pour le recrutement du Directeur Général des Services, le Syndicat est accompagné par le cabinet RAVIAT&OWEN, basé à Paris. Celui-ci est spécialisé dans le recrutement de cadres dirigeants pour les collectivités territoriales.

A ce jour, trois candidatures ont été présentées, mais compte tenu de la classification du SIMER, considéré comme une collectivité de 2 000 à 10 000 habitants, deux d'entre elles n'ont pas pu aboutir du fait de l'impossibilité pour le Syndicat de créer certains postes de « haut fonctionnaire » ou contractuel de droit public.

Pour le troisième candidat, il s'est avéré qu'après vérification celui-ci ne correspondait au profil recherché. Le cabinet poursuit donc ses recherches.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

D'autre part et suite au départ du responsable du pôle Travaux Publics en juillet dernier et l'absence pour longue maladie d'un agent du bureau d'études, des procédures de

recrutement avaient été lancées. Ces procédures ayant été fructueuses, un nouveau responsable du pôle Travaux Publics devrait prendre ses fonctions courant du mois de février 2023 et un chargé d'études et de travaux dès le mois de décembre de cette année.

N° C20221207_090 : Modification des tableaux des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 38	Contre :
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) :
Nombre de votants : 42	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le Président présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis les tableaux d'avancement au titre de l'année 2022 et les listes d'aptitude à la promotion interne 2022 sont parues.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades.

Pour ce faire, le Président du SIMER a pris un arrêté le 15 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion, nécessaire pour la promotion des agents. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Dans ce cadre et à compter du 15 décembre 2022, les modifications des tableaux seraient les suivantes :

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

BUDGET GESTION DES DECHETS	
CREATIONS (avancements)	SUPPRESSIONS
- 1 poste d'agent de maitrise (promotion interne) - 11 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - 7 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (1 avancement et 1 départ retraite) - 11 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (11 avancements) - 8 postes d'Adjoint Technique (7 avancements et 1 départ en retraite) - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (retraite) - 1 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 31/35^{ème} (retraite)

BUDGET TRAVAUX PUBLICS	
CREATIONS (avancement)	SUPPRESSIONS
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe	- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure de recrutement en cours pour le poste de Directeur Général des Services, il conviendrait de créer les postes nécessaires à ce recrutement dans la mesure où les candidats peuvent être attachés à la filière administrative ou technique. Une fois le recrutement effectué, les autres postes ouverts non pourvus seraient supprimés.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

BUDGET GENERAL
CREATIONS
- 1 poste de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants - 1 poste d'Ingénieur Principal - 1 poste d'Ingénieur

Nota : les postes d'Attaché Principal et d'Attaché sont déjà créés et non pourvus.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Les tableaux des effectifs présentés par budget retracent les différents mouvements (voir annexe)

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver les modifications aux trois tableaux des effectifs du Syndicat telles que présentées.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20221207_091 : Débat d'orientation budgétaire 2023

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 38	Contre :
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) :
Nombre de votants : 42	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *l'avis favorable de la Commission des finances en date du 15 novembre 2022.*

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Pour mémoire, le budget général du SIMER porte les charges de l'Administration générale composée des services supports intervenant pour chacune des activités du Syndicat (travaux publics & gestion des déchets).

Après exposé du rapport ci-annexé, le Comité :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 du budget général.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

N° C20221207_092 : Adoption du règlement budgétaire et financier

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193 <u>Nombre de présents</u> : 38 <u>Nombre de pouvoirs</u> : 4 <u>Nombre de votants</u> : 42	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L5721-9 et L 5217-10-8,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu** la délibération n°C20220401_036 en date du 1^{er} avril 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1^{er} janvier 2023
- Vu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 15 novembre 2022.

Le Président présente le rapport suivant :

Le SIMER a fait le choix d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023, après avis favorable du Comptable Public du 8 avril 2022. Ce référentiel ne peut être adopté que pour le budget général du fait de sa qualification de Service Public Administratif (*SPA*). En effet, les 2 autres budgets, Gestion des déchets et Travaux publics sont des *Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC)* et demeurent donc régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

L'instruction M57, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générales des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (*Communes et établissement publics de coopération intercommunale*), M52 (*Départements*) et M71 (*Régions*), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

La M57 prévoit de nouvelles règles comptables, tout en maintenant les principes de la M14 du vote par nature ou fonction du budget :

- **Principe de pluriannualité** : la M57 définit les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE). Elle prévoit que les AP et les AE soient votées dans deux étapes budgétaires (budget primitif, décision modificative, budget

086-258600493-2023
Recu le 12/04/2023

supplémentaire), que l'assemblée se dote d'un **règlement budgétaire et financier*** fixant les règles de gestion des AP et des AE et une présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

** Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.*

- **Fongibilité des crédits** : L'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section** (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.
- **Gestion des dépenses imprévues** : Concernant les dépenses imprévues, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits.

D'autre part, la M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le **traitement comptable des immobilisations et leur amortissement** avec la mise en place de la **règle prorata temporis** (une délibération spécifique sur la gestion des amortissements sera prise), les **provisions et dépréciations** (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif), la **suppression de la notion de charges et produits exceptionnels**, le **suivi individualisé des subventions d'investissement versées**.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De conserver les modalités antérieures de présentation du budget général : un vote par nature,
- D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé,
- D'autoriser le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues)
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

AR Prefecture

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

SIMIER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07.12.2022 –

N° C20221207_093 : Investissements 2023-Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Nombre de délégués en exercice : 193

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 42

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20220401_034 en date du 1^{er} avril 2022 portant adoption du budget général 2022,

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation doit toutefois mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget général 2023 ne sera voté que courant mars, **le Comité décide :**

- **D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2022 (hors autorisations de programme) soit :**

Chapitres	Budget primitif 2022	Restes à réaliser 2021	DM N°1 2022	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	21 816,04 €	266,04 €	- €	21 550,00 €	5 387,50 €
21_Immobilisations corporelles	22 579,02 €	12 079,02 €	- €	10 500,00 €	2 625,00 €
TOTAL					8 012,50 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Préfecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

N° C20221207_094 : Création d'une ligne de trésorerie

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 38	Contre :
Nombre de pouvoirs : 4	Abstention(s) :
Nombre de votants : 42	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical en séance du 3 décembre 2021 a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget général pour un montant maximum de 100 000 €.

Dans le cadre de la délégation accordée au Président, une consultation a été menée en décembre 2021 auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, de la Banque Postale et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 € ;
- Durée : 12 mois (échéance le 23/01/2023) ;
- Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.10 % ;
- Mise à disposition des fonds : Par tirage, en une ou plusieurs fois ;
- Commission d'engagement : 200 € ;
- Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit ;
- Remboursement de la ligne : Selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois ;
- Règlement des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu.

Actuellement, la ligne de trésorerie est débloquée à hauteur de 70 000€. Le montant des intérêts réglé pour la période du 23/01/2022 au 31/10/2022 s'élève à 104.50 € et les frais de commission de non-utilisation s'élève à 104.63€

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du budget général et de faire face aux dépenses de ce service, il conviendrait de renouveler la ligne de trésorerie par principe de précaution.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

AR Prefecture

■ D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € et pour une durée de 12 mois,

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

■ De donner pouvoir au Président pour :

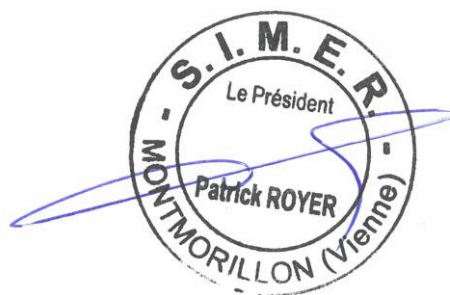
- Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
- Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
- Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du syndicat.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,


Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



ANNEXES

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical
 (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période du 14/04 au 14/11/2022

D_2022_13	14/04/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant la création d'une ligne de trésorerie pour le budget SPPGD	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DE LOIRE ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST	44040	NANTES	1 000 000 €
D_2022_14	05/05/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical avec l'APE du Collège Romain Rolland	APE Collège Romain ROLLAND	86150	CHARROUX	1 an
D_2022_15		Attribution	Portant attribution du 2ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2022_16	26/07/2022	Déclarant sans suite	Portant déclaration sans suite du marché n°2022-104 relatif à l'achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente	/	/	/	/
D_2022_17	30/09/2022	Cession	Portant cession d'un portique d'occasion avec palan	NOIRAUD Maxime	86160	CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	250,00 €
D_2022_18	30/09/2022	Cession	Portant cession de deux caissons d'occasion	GAEC des COUDRIERES	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	1 200,00 €
D_2022_19	30/09/2022	Cession	Portant cession de trois caissons d'occasion	SARL AB BATISSEURS	36300	CIRON	2 000,00 €
D_2022_20	Annulée						
D_2022_21	20/09/2022	Attribution	Portant attribution du marché n°2022-105 relatif à la réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage) dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorat (87)	VALENTIN	94140	ALFORTVILLE	Prix forfaitaires
D_2022_22	21/09/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation relative à la réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2022	CREDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE, CENTRE OUEST	44040	NANTES	160 000 €
D_2022_23	04/10/2022	Attribution	Portant attribution du 3ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2022_24	19/10/2022	Attribution	Portant attribution de la consultation relative à la réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2022	CREDIT MUTUEL LOIRE-ATLANTIQUE, CENTRE OUEST	44040	NANTES	1 040 000 €
D_2022_25	07/11/2022	Attribution	Portant attribution de l'accord-cadre n°2022-201 relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon	SAVLOC	17139	DOMPIERRE-SUR-MER	46 980,00 €
D_2022_26	14/11/2022	Attribution	Portant attribution de l'accord-cadre n°2022-204 relatif à la fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés	COLAS	86580	BIARD	Prix unitaires

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
 Reçu le 12/04/2023

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical
délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

BUREAU SYNDICAL du 21 MARS 2022

➔ **N° B20220321_002 : Appel d'offres pour l'achat d'un finisseur pour les enrobés**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion du marché d'acquisition d'un finisseur pour les enrobés ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

➔ **N° B20220321_003 : Cession de différents matériels roulants**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements programmés sur l'exercice 2022,

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

Budget Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Benne à ordures ménagères	DAF CF 330 F	EJ-245-XB	BOM 39	07/02/2017

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Budget Travaux Publics :

Dénomination	Marque	N° de série	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	0052458	TP 9	1996
Pelle à chenilles	NEUSON / 75Z3	AH01326	P 18	2008

→ N° B20220321_004 : La formation du personnel – Plan pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver le plan de formation 2022.

BUREAU SYNDICAL du 27 JUIN 2022

→ N° B20220627_038 : Mise en place du télétravail

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans la charte à compter du 1er juillet 2022.

→ N° B20220627_039 : Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Social Territorial (CST)

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- D'autoriser le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants du SIMER.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

→ Information concernant les procédures lancées durant le 2nd semestre

➔ **Marchés attribués :**

- **Marchés subséquents_ Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume**

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, **les deux entreprises retenues sont :**

- **SCOTPA** – 16160 GOND-PONTOUVRE
- **Liants charentais** – 16200 JARNAC

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, deux marchés subséquents ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT)_ 97.5 tonnes facturées,
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT)_ En cours.

- **Marché 2022-103 – Réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage), dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorat (87).**

Pour mémoire, dans le cadre du chantier de construction d'un réseau d'assainissement pour le compte de la commune du Dorat, le Syndicat doit recourir à un tunnelier pour permettre au réseau de passer sous un cours d'eau. Au regard des spécificités de cette prestation, le SIMER a donc fait appel au bureau d'études SETEC.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre dernier, l'entreprise VALENTIN a donc été retenue pour une tranche ferme (*Travaux souterrains RD675 route de Bellac*) à hauteur de **432 790 €** et une tranche conditionnelle (*VC rue des Gaudinottes – Travaux sous autorisation SNCF*) pour **327 960 €**

- **Marché 2022-104 – Achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente**

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 juillet dernier, avait choisi de retenir l'entreprise BOMAG pour son modèle New BF 300 P-2, pour un montant de 168 000 € HT. Cependant ce type de matériel devant être utilisé par des agents qualifiés dans ce domaine et ne disposant pas pour le moment des moyens humains correspondants, le Président par décision n°2022-16 a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

- **Marché 2022-201 – Fourniture et la livraison d'un véhicule utilitaire avec hayon neuf ou occasion récente**

Afin de palier les besoins destinés **au transport de différents** conteneurs en plastique pour les ordures ménagères et le tri ainsi que, ponctuellement, des palettes de sacs poubelle, une procédure adaptée a été lancée pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon. Celle-ci a été attribuée à la société SAVLOC basée à DOMPIERRE-SUR-MER (17) pour un montant de **46 980 € HT** avec un délai de livraison de 37 semaines (réception fin juillet). Le modèle retenu est MAN TGE 3.140.

- **Marché 2022-204 – Fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés**

Certaines sections d'enrobés situées sur le site de l'Eco-Pôle se sont dégradées et nécessitent donc d'être refaites. Pour cela une procédure a été lancée dont l'attributaire est l'entreprise COLAS basée à BIARD (86) pour un montant estimatif de **127 000 €**, ainsi cela permettra de réparer les zones situées notamment sur la plateforme de valorisation du bois, du quai de transfert et de l'aire de lavage. Les travaux seront réalisés avant la fin du mois de novembre.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

ASSEMBLEE GENERALE du 7 DECEMBRE 2022 - 14H00

COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2
<u>Président du Bureau :</u> GRIMAUD Serge <u>Assesseurs:</u> GABARD Nadine COMPAIN Angélique	<u>Président du Bureau :</u> SIROT Régis <u>Assesseurs :</u> MICHAUD Aurore PELLETIER Tifany
<u>Agent de liaison :</u> MARTIN Nathalie	
BUREAU CENTRALISATEUR	
<u>Président du Bureau :</u> MARTINIERE Pierre <u>Assesseurs :</u> SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.04.2022	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
1 / AGENTS TITULAIRES			
Catégorie B			
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1		1
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	4	-1	3
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	3		3
<i>Agent de Maîtrise</i>	1	+ 1	2
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	8	+ 11 et -2	17
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	27	+ 7 et – 11	23
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl – 31/35</i>	6	-1	5
<i>Adjoint Technique</i>	11	-8	3
Sous-total / 1	61	- 4	57

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

POUR INFORMATION

2 / CONTRATS DROIT PRIVE	
CDI – Animateur QHSE	1
DIRECTION PROJETS	
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires	1
CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets	1
CDI – Gestionnaire REOM	2
CDI – Responsable service Prévention	1
CDI – Animatrice Prévention	2
CDD – Chargée de la démarche EIT	1
DIRECTION EXPLOITATION	
CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement	1
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)	3
CDI - Agent Qualifié de Maintenance	3
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage	21
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries	5
CDD – Equipier de collecte	1
CDD – Agent de centre de tri	3
Sous-total / 2	46
3 / CONTRATS AIDES *	
Parcours Emploi Compétence 35 h	6
Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn	13
Apprenti	1
Sous-total / 3	20
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	123

PROJET RI – 1 ^{er} trimestre 2023	
CDD Administratif – circuits de collecte	3
TOTAL	3

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

* 9 contrats PEC en 2023

➔ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2022	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
1 / AGENTS TITULAIRES			
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	1		1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1		1
<i>Agent de Maîtrise</i>	1		1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	6	+ 1	7
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	2	- 1	1
<i>Adjoint Technique</i>	3		3
Sous-total / 1	14	0	14
2 / CDI FPT			
<i>Ingénieur</i>	1		1
Sous-total / 2	1		1
TOTAL	15	0	15

POUR INFORMATION

3 / CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	0
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – ETAM : Technicien BE</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	2
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	7
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
Sous-total / 3	12
TOTAL GENERAL	27

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

➡ BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 15.12.2022	POSTES AU 15.12.2022
AGENTS TITULAIRES			
Catégorie A			
Attaché Principal	1		0
Attaché	1		1
Catégorie B			
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1		1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1		1
Rédacteur	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint Administratif	1		1
AGENTS NON-TITULAIRES			
Catégorie A			
Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants		+ 1	0
Attaché	1		0
Ingénieur Principal		+ 1	0
Ingénieur		+ 1	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1		1
Catégorie C			
Adjoint Administratif	1		0
Contrat aidé			
Contrat PEC	1		1
Apprenti	1		1
TOTAL	13	3	10

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

BUDGET GENERAL

RAPPORT de PRESENTATION des ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Pour mémoire, le budget général porte les charges liées au fonctionnement des services supports du Syndicat composés comme suit (au 01/09/2022) :

Direction ➤ 1 agent

Affaires générales ➤ 5 agents (*Commande publique, finances et Secrétariat général/assemblées*)

Communication ➤ 1 agent

Ressources humaines ➤ 3 agents

Pour 2023, le **budget de fonctionnement serait en évolution de 9 %**, passant ainsi de **671 100 € à 731 900 €**. Celle-ci s'explique par :

- L'évolution **des charges de personnel de 38 500 €**, pour tenir compte notamment :

> *Du recrutement du futur directeur des services du Syndicat, avec un coût salarial qui pourrait être supérieur à celui du précédent,*

> *Du prolongement du contrat de l'assistante aux ressources humaines (CDD), qui était auparavant recrutée en emploi aidé,*

> *De l'accueil d'un alternant pour le service communication.*

AR Prefecture

086-258600493-20230405-220220405-000001
Reçu le 12/04/2023

- La hausse **des charges à caractère général qui passeraient de 87 700 € à 101 000 €**, principalement sous l'effet :

- > *De la revalorisation de la contribution versée à l'AT de la Vienne, concernant la maintenance informatique, la gestion des messageries, l'utilisation des plateformes de dématérialisation STELA et marchés-sécurisés (+ 6 000 €), sous l'effet de l'agrandissement du parc,*
- > *De la formation qui devra être dispensée à l'alternant en communication (6 000 €).*

- **Les charges de gestion courante qui seraient en hausse de 4 000 €** pour tenir compte de l'évolution de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui varie chaque année en fonction des recrutements effectués dans l'année N-I et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées.

- **Les dotations aux amortissements se porteraient à 17 425 €**, soit + 3 700 € par rapport au BP 2022.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



Ces dépenses de fonctionnement seraient financées par :

- **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets** au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement à **98 %**, soit **717 400 €**,
- **Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat : 8 000 €**,
- **Des remboursements sur rémunération de personnels à hauteur de 3 500 €**,
- **L'excédent de fonctionnement reporté** qui s'élève à ce jour à **3 071 €**.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Concernant la section d'investissement pour 2023, les dotations aux amortissements (17 425 €) et les excédents reportés (27 630 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :

- *L'extension du site internet avec notamment la création d'un espace réservé aux élus afin de faciliter l'accès aux documents institutionnels, qui n'a pu être réalisée sur l'exercice 2022 (11 000 €),*
- *Une étude pour la refonte des systèmes informatiques et logiciels utilisés par le Syndicat (9 000 €),*
- *Le renouvellement de matériels informatiques (12 500 €),*
- *L'acquisition de mobiliers (8 000 €) ,*
- *Divers petits investissements (3 000 €).*

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
TITRE 1 - CADRE BUDGETAIRE	3
Section 1 : Les différents documents budgétaires	3
Section 2 : La présentation du budget	4
Section 3 : Le vote du budget	4
Section 4 : Les virements de crédits	5
TITRE 2 – GESTION DES CREDITS	5
Section 1 : La définition de l’engagement	5
Section 2 : Les différents types d’engagements	6
Section 3 : Les dépenses imprévues	6
TITRE 3 - LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS	7
TITRE 4 – EXECUTION DU BUDGET	7
Section 1 : L’exécution des dépenses	8
Section 2 : L’exécution des recettes	9
TITRE 5 – METHODES COMPTABLES	9
Section 1 : Les provisions	9
Section 2 : Le rattachement des charges et des produits	10
Section 3 : Les restes à réaliser	10
Section 4 : L’amortissement	10
TITRE 6 – GESTION FINANCIERE	11
Section 1 : La gestion de la dette	11
Section 2 : La gestion de la trésorerie	11

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

INTRODUCTION

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) est régi par la nomenclature M57 pour son budget principal (24400). Cette nomenclature transpose au syndicat une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Régions et aux Départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le présent règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion budgétaire et financière applicables au SIMER pour la préparation et l'exécution du budget.

L'article L.5217-10-8 du CGCT précise qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, Le SIMER se dote d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement ; il peut être révisé.

Le règlement budgétaire et financier présente l'avantage de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.
- Combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

TITRE 1 - CADRE BUDGETAIRE

Section 1 : Les différents documents budgétaires

Les différents documents budgétaires sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM) et le compte administratif (CA).

Le **budget** est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis.

Le **budget primitif** prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le **budget supplémentaire** reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte administratif.

Les **décisions modificatives** autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Le **compte financier unique**, introduit par le référentiel M57, il prévoit la production d'un document unique qui comporte le bilan et le compte de résultat. Ce document est élaboré en partenariat avec le Comptable public.

Section 2 : La présentation du budget

Le SIMER comporte 3 budgets :

- 1 budget soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57 : le budget principal ;
- 2 budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.4 (services publics industriels et commerciaux) : le budget déchets ménagers et le budget travaux publics.

Budget	SPA/SPIC	Nomenclature comptable
24400 - Principal	SPA	M.57
24800 - Déchets ménagers	SPIC	M.4
34800 - Travaux Publics	SPIC	M.4

Le budget est présenté et voté par nature.

Le budget est divisé en chapitres et articles. Les crédits budgétaires font l'objet de regroupement au sein d'enveloppes financières globales appelées **chapitres**. Ils sont déclinés dans le plan comptable par nature au niveau le plus fin et sont appelés **articles**.

Section 3 : Le vote du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses de la collectivité (Art L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget primitif est voté tous les ans et pour un exercice budgétaire (principe d'annualité).

Dans les deux mois précédant l'examen du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est tenu par l'Assemblée Générale. Le DOB a pour vocation de donner les informations nécessaires à l'Assemblée Générale pour lui permettre d'exercer, de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. A cette occasion, le Président du SIMER présente les grands équilibres et les orientations du futur budget qui font l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Le budget est présenté par le Président du SIMER à l'assemblée délibérante qui le vote.

Le vote du budget est de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale.

Le budget est voté par nature, le niveau de vote est le chapitre en fonctionnement et l'article en investissement.

Le budget est toujours voté à l'équilibre de chaque section, les dépenses et les recettes devant se compenser en investissement et en fonctionnement.

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Section 4 : Les virements de crédits

Les virements de crédits sont autorisés au sein du même chapitre selon une procédure interne fixée par le SIMER.

Si les crédits d'un chapitre sont insuffisants, c'est l'assemblée délibérante qui est seule autorisée à modifier les crédits.

En application de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante, au moment du vote du budget, pourra autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets M.57, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

TITRE 2 – GESTION DES CREDITS

Section 1 : La définition de l'engagement

L'**engagement comptable** représente la réservation des crédits à la dépense. La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation qui incombe à l'exécutif du SIMER.

Elle n'est pas obligatoire en recettes. En revanche la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées,
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser ; elle rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses,
- un tiers concerné par la prestation,
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'**engagement juridique** constate l'obligation de payer : il correspond à la définition donnée à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Cette obligation résulte notamment d'un contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, un acte de vente, d'une délibération.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Section 2 : Les différents types d'engagements

Nature des opérations	Exécution de l'engagement comptable	Matérialisation de l'engagement juridique
Opérations soumises au code des marchés publics		
Marchés publics MAPA ou formalisés	A la notification du marché, du ou des bons de commandes, de l'ordre de service	Notification et/ou bon de commande Notification et/ou ordre de service + bons de commande si tranches conditionnelles
Achats spécifiques Autres dépenses : exceptions (UGAP, Fluides, commissions bancaires...)	Avant le bon de commande Avant le bon de commande ou engagement provisionnel en début d'année	Contrat ou bon de commande
Contributions et subventions		
Subventions versées	Dès que la délibération, convention ou arrêtés sont exécutoires	Délibération + Lettre de notification + convention (> 23 000 €)
Contributions aux syndicats ou EPCI	Engagement provisionnel en début d'année	Décision du syndicat ou EPCI
Redevances, Cotisations...	dès que la délibération du syndicat ou de l'EPCI est exécutoire	Contrat ou convention
Autres types de dépenses		
Article 3 du CMP - Location ou acquisition immobilière, œuvre d'art, contrats d'entretien ou de maintenance.	Engagement provisionnel ou avant le bon de commande	Contrat ou bon de commande
Emprunts	Engagement provisionnel en début d'année	Demande de versement des fonds + contrats
Paye, indemnités.		Délibérations, arrêtés, contrats

Section 3 : Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues ont un caractère facultatif dans toutes les comptabilités.

L'assemblée délibérante peut voter au budget des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour dépenses imprévues. Ces crédits sont plafonnés à 2 % des recettes réelles de chaque section (ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits). Le crédit pour dépenses imprévues est employé par l'organe exécutif.

Les crédits pour dépenses imprévues ne peuvent pas faire l'objet d'exécution directe ; les crédits, préalablement à leur emploi doivent être virés à un chapitre de dépenses réelles de la section concernée.

Pour les budgets en M4, les décisions de dépenses imprévues suivent les mêmes règles que l'ensemble des décisions prises par la collectivité (contrôle de légalité et présentation à la plus proche assemblée délibérante).

Pour les budgets en M57, le vote de dépenses imprévues doit obligatoirement être intégré dans une gestion pluriannuelle de crédits.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

TITRE 3 - LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

Le règlement budgétaire et financier définit deux types d'autorisation pluriannuelle :

- Les autorisations d'engagement (AE - section de fonctionnement) ;
- Les autorisations de programme (AP - section d'investissement).

Les AP et AE ont pour objectif de matérialiser les engagements du syndicat et d'en suivre la réalisation. Elles permettent de limiter le volume des crédits reportés d'un exercice à l'autre et d'améliorer la sincérité et la lisibilité budgétaire.

Le projet de budget ou de décision modificative est accompagné d'une situation, arrêtée au 1er janvier de l'exercice budgétaire considéré, des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ouvertes antérieurement. Cette situation est accompagnée d'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants.

A la première assemblée générale de l'année N+1, un état arrêté au 31/12/N des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement ouvertes est présenté.

Les crédits de paiement non réalisés sur l'exercice N pourront, selon les cas, être lissés sur les exercices suivants ou se voir appliquer des règles de caducité. Le lissage a pour effet de maintenir la capacité d'engagement pluriannuel sur l'AP tandis que l'application des règles de caducité réduit cette capacité d'engagement du montant des reliquats constatés en fin d'exercice.

Le montant de l'autorisation équivaut à tout instant au cumul des crédits de paiement consommés et des crédits de paiement (CP) prévisionnels.

Les autorisations de programme et crédits de paiement peuvent être revus à tout moment de l'année sous réserve d'une délibération de l'Assemblée Générale..

L'autorisation de programme ou d'engagement est caractérisée par les éléments suivants :

- L'année de son vote initial ;
- La durée couvrant plusieurs exercices budgétaires et fixant sa date de caducité au 31 décembre du dernier exercice budgétaire de la période pour laquelle elle a été votée ;
- Son montant ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement.

TITRE 4 – EXECUTION DU BUDGET

Le SIMER a pour objectif d'optimiser l'exécution budgétaire afin que les documents de prévision budgétaire soient les plus conformes possibles au compte administratif.

Les crédits budgétaires sont annulés au budget supplémentaire ou en décision modificative lorsqu'il apparaît de manière certaine qu'ils ne seront pas consommés au cours de l'exercice pour lequel ils ont été inscrits.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Section 1 : L'exécution des dépenses

Au sein de chaque service opérationnel, des « référents facture » assurent la pré-liquidation des dépenses en procédant au rapprochement entre l'engagement et la facture.

La liquidation a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense. Un dégagement partiel ou total peut intervenir à ce stade.

L'engagement comptable et juridique ainsi que la préparation des actes administratifs (arrêtés, notifications de subvention ou de marché, bons de commande ou autres) relèvent des directions opérationnelles.

Le contrôle des liquidations ainsi que les opérations de mandatement relèvent de la compétence du service Finances.

Le service Finances vérifie la conformité des justificatifs avec l'objet de la dépense et la levée des réserves éventuelles.

Il assure aussi :

- au moment de l'engagement comptable : la vérification de la disponibilité des crédits budgétaires, la correction imputation comptable, l'application de la TVA, l'exactitude des données liées au tiers et le respect des règles de commande publique,
- la coordination de l'opération d'annulation des engagements devenus sans objet,
- les relations avec le Service de Gestion Comptable Sud Vienne.

Les conditions de réalisation d'un service fait sont les suivantes :

Nature des opérations	Critère de réalisation du « service fait »
Charges de fonctionnement	
Pour les biens	Livraison des fournitures ou des biens non immobilisés commandés
Pour les prestations de service	Réalisation des prestations
Pour les rémunérations du personnel	Service fourni par le personnel
Pour les charges résultant d'un risque	Fait faisant naître le risque
Charges d'intervention	
A caractère annuel ou pluriannuel	Ensemble des conditions remplies pour reconnaître l'existence de l'obligation
Charges financières	
Intérêts	Acquisition des intérêts <i>prorata temporis</i>
Pertes	Constataction des pertes

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Section 2 : L'exécution des recettes

Conformément aux instructions budgétaires et comptables, les recettes du syndicat ne sont pas affectées à une dépense spécifique, sauf exception d'ordre législatif ou réglementaire et délibération de l'assemblée générale.

L'engagement des recettes, leur liquidation et l'émission des titres transmis au trésorier municipaux pour recouvrement :

Nature des opérations	Critère de réalisation du « droit acquis »
Produits de fonctionnement	
Pour les biens	Livraison des biens
Prestations de service	Réalisation des prestations
Produits de la fiscalité Dotations et participations	Notification ou apparition sur le P503
Subventions reçues	
Conditionnées	Conditions d'octroi du droit satisfaites
Non conditionnées	Etablissement de l'acte attributif
Produits financiers	
Rémunérations de fonds placés	Acquisition des rémunérations <i>prorata temporis</i>
Primes	Quote-part selon les modalités de remboursement de l'emprunt
Gains	Constatation ou réalisation des gains

TITRE 5 – METHODES COMPTABLES

Section 1 : Les provisions

Le provisionnement est semi-budgétaire. La constatation de la provision s'effectue par mandat du compte 68 (et de ses subdivisions). Sa reprise est réalisée par un titre émis au compte 75 (et ses subdivisions). [Droit commun : l'assemblée générale peut opter pour le régime budgétaire par délibération]

On distingue les provisions pour dépréciation d'élément d'actif et les provisions pour risque et charge sans lien avec un élément d'actif.

Les **provisions pour risques et charges** sont constituées dès la constatation d'un risque dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables, ou d'un risque certain mais dont le montant exact n'est pas connu.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

Les **provisions pour dépréciation d'élément d'actif** procèdent de la constatation d'un amoindrissement non irréversible de la valeur d'un élément d'actif. Elles sont constituées pour les immobilisations dès que des moins-values comptables peuvent être raisonnablement évaluées et, pour les comptes de tiers, en fonction de

Les provisions ont un caractère provisoire et leur reprise doit être effectuée dans un délai raisonnable après la survenance du sinistre ou en cas de disparition du risque.

Une délibération du Comité Syndical est nécessaire pour la constitution, la modification ou la reprise d'une provision.

Section 2 : Le rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits concerne uniquement la section de fonctionnement. Cette procédure vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné toutes les charges et tous les produits qui s'y rapportent. Les dépenses engagées, pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture ne soit parvenue, font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Sont aussi rattachés les produits correspondants à des droits acquis au cours de l'exercice et qui n'ont pu être comptabilisés.

Les instructions comptables prévoient le rattachement dans la mesure où les montants ont une incidence significative sur le résultat.

La méthode comptable appliquée aux intérêts courus non échus (ICNE) est semi-budgétaire. La constatation des ICNE s'effectue par mandat au compte 66112 en année N (rattachement à l'exercice). La contre passation est réalisée par un mandat d'annulation au 66112 en année N+1.

Section 3 : Les restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Les dépenses et les recettes susceptibles d'être inscrites en tant que restes à réaliser doivent présenter un impact significatif sur le budget.

Les états des restes à réaliser sont validés et signés par l'Ordonnateur puis transmis au Service de Gestion Comptable. Ces éléments sont repris lors de l'affectation du résultat au budget supplémentaire.

Section 4 : L'amortissement

L'amortissement comptabilise la dépréciation des immobilisations. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

Les biens amortissables, ainsi que les méthodes et durées d'amortissement sont déterminés par délibération de l'assemblée délibérante.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

TITRE 6 – GESTION FINANCIERE

Section 1 : La gestion de la dette

L'objectif de gestion de dette est de minimiser les frais financiers à court, moyen et long terme au travers d'une gestion du risque de taux.

Le SIMER ne souscrit que des emprunts dont le capital est libellé en euros. Elle évite tout produit dont la structure ou le taux serait risqué.

Les consultations d'emprunt sont réalisées auprès de trois établissements de crédit au moins.

Section 2 : La gestion de la trésorerie

L'objectif de gestion en trésorerie zéro est posé comme préalable à toute gestion active de la dette.

Les consultations de lignes de trésorerie donnent lieu à une consultation auprès de trois établissements de crédit au moins.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Annexe à la délibération N°C20230405_025

LISTE des DECISIONS prises par le Président en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période du 15/11/2022 au 23/03/2023

N° de la décision	Date	Objet	Libellé	Attributaire / bénéficiaire	Code Postal	Ville	Montant HT et/ou Durée
D_2022_27	29/12/2022	Déclarant infructueux	Portant infructueux le marché n°2022-203 relatif à la location et la maintenance de deux bennes à ordures ménagères bi-compartmentées de 26T	/	/	/	/
D_2022_28	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2018-204 Traitement des déchets ménagers et assimilés - Lot n°1 : Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés – zone géographique 1 dite « centrale »	SECHE ECO-INDUSTRIES	86150	LE VIGEANT	Prix unitaire
D_2022_29	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2018-204 Traitement des déchets ménagers et assimilés - Lot n°2 : Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés – zone géographique 2 dite « sud-ouest »	SUEZ RV SUD-OUEST	33612	CANEJEAN	Prix unitaire
D_2022_30	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2018-204 Traitement des déchets ménagers et assimilés Lot n°3 : Traitement de la fraction non valorisable des déchets ménagers et assimilés – zone géographique 3 dite « nord »	SECHE ECO-INDUSTRIES	86150	LE VIGEANT	Prix unitaire
D_2022_31	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-205 Achat de matériels roulants de + de 3.5 tonnes - Lot n°1 : Châssis-cabine pour bennes à ordures ménagères	POIDS-LOURDS 86	86000	POITIERS	Prix unitaires
D_2022_32	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-205 - Achat de matériels roulants de + de 3.5 tonnes - Lot n°4 : Tracteur routier	POIDS-LOURDS 86	86000	POITIERS	Prix unitaires
D_2022_33	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-205 Achat de matériels roulants de + de 3.5 tonnes - Lot n°2 : Bennes bi-compartmentées	FAUN ENVIRONNEMENT	07500	GUILHERAND-GRANGES	Prix unitaires
D_2022_34	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-205 « Achat de matériels roulants de + de 3.5 tonnes » - Lot n°3 : Léve-conteneurs pour bennes bi-compartmentées	FAUN ENVIRONNEMENT	07500	GUILHERAND-GRANGES	Prix unitaires
D_2022_35	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-205 Achat de matériels roulants de + de 3.5 tonnes - Lot n°6 : Bras de levage hydraulique	CARROSSERIE INDUSTRIELLE NIORTAISE	79000	NIORT	Prix unitaires
D_2022_36	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-202 Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques et huiles alimentaires	SIAP SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENEES	33565	CARBON-BLANC	Prix unitaires
D_2022_37	24/12/2022	Reconduction	Portant reconduction du marché N°2019-212 : « Prestation de pompage et de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage à l'Eco-Pôle à Sillars »	SARL OVIVE	59113	SECLIN	Prix unitaires
D_2022_38	29/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de subventionnement pour le réemploi en déchèteries de CIVRAY et CHARROUX	ASSOCIATION CICERONE	86400	CIVRAY	1 an
D_2022_39	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	APEL Jeanne d'Arc	86400	CIVRAY	1 an
D_2022_40	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	APE de Béthines, Haims et Villemort	86310	BETHINES	1 an
D_2022_41	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	APEL Frédéric Ozanam	86290	Brigueil-Le-Chantre	1 an
D_2022_42	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	APE de Bouressse	86410	BOURESSE	1 an
D_2022_43	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	APE de Charroux	86250	CHARROUX	1 an
D_2022_44	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat autorisant la collecte du papier sur le territoire syndical	Association Conseil Local des Parents d'Élèves - FCPE	86150	LE VIGEANT	1 an
D_2022_46	30/12/2022	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat pour le traitement et la valorisation du bois pour l'année 2023	SYMCTOM	36300	LE BLANC	1 an
D_2023_01	12/01/2023	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € _ Budget général	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an max
D_2023_02	12/01/2023	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € _ Budget travaux publics	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an max
D_2023_03	24/02/2023	Attribution	Portant attribution du 4ème marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS	16200	JARNAC	Prix unitaires

086-258600493 - 20230405 - C20230405_025 - DE
Reçu le 2023/02/17/2023

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

BUREAU SYNDICAL du 21 NOVEMBRE 2022

1 / DELIBERATIONS

→ N° B20221121_053 : Appel d'offres pour la location et la maintenance de deux bennes à ordures ménagères bi-compartmentées de 26T avec 21m3 de capacité

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion du marché pour la location et la maintenance de deux bennes à ordures ménagères bi-compartmentées de 26 tonnes avec 21m³ de capacité ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

→ N° B20221121_054 : Appel d'offres pour la fourniture et la maintenance de pneumatiques

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion de l'accord-cadre à bons de commande pour une durée de quatre (4) ans reconductible tacitement un (1) fois pour une période de deux (2) ans ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

→ N° B20221121_055 : Cessions de différents matériels roulants

Dans la continuité de son programme de renouvellement de matériels roulants et du fait d'engins peu utilisés et après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

→ **Budget Travaux Publics :**

Dénomination	Marque	Immatriculation /N° de série	Référence interne	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
Tracteur porte-outils 2 places	RENAULT ERGOS 456H	7632 VP 86	TP 19	22/09/2006
Compacteur	BOMAG AD 180	101460420245	RV26	Sept. 1999
Remorque	GOURDON PE 20 SE	3640 TQ 86	REM 101	21/05/2001

→ N° B20221121_056 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessous.

- Compte 6541 : Créances admises en non-valeur

Exercice	Budget concerné	Montant total
2018	24800_Elimination des déchets	21.94 €
2017		4.00 €
Total		25.94 €

- Compte 6542 : Créances éteintes

Exercice	Budget concerné	Montant total
2021	24800_Elimination des déchets	20.28 €
2018		2.00 €
Total		22.28 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

→ N° B20221121_057 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du SIMER au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

→ N° B20221121_058 : Evolution de la participation du Syndicat aux frais de complémentaires santé et prévoyance

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- De maintenir la participation aux frais de complémentaires « prévoyance » à 5 € mensuel par agent,
- De revaloriser la participation aux frais de complémentaires « santé » de 5 € à 10 € mensuel par agent

→ N° B20221121_059 : Evolution du remboursement des frais de repas pour les agents du SIMER

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De revaloriser le montant de remboursement des repas des agents du SIMER dans les conditions fixées ci-dessus de 13 € à 14.50 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

→ N° B20221121_060 : Attribution exceptionnelle de chèques-cadeaux pour les agents du pôle prévention et gestion des déchets du SIMER ayant été impactés par la mise la place de la Redevance Incitative

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser l'achat de chèques/cartes cadeaux qui seraient octroyés aux agents du Pôle Prévention et Gestion des Déchets ayant été impactés par la RI, à l'occasion des fêtes de Noël et remplissant les conditions mentionnées pour un montant maximal de 150 €/ agent auprès des organismes spécialisés.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

2 / INFORMATIONS

➔ Procédures lancées durant le 2nd semestre 2022 :

➔ **Marchés attribués :**

- **Marchés subséquents_ Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume**

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, **les deux entreprises retenues sont :**

- **SCOTPA** – 16160 GOND-PONTOUVRE
- **Liants charentais** – 16200 JARNAC

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, deux marchés subséquents ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT)_ 97.5 tonnes facturées,
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT)_ En cours.

- **Marché 2022-103 – Réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage), dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorât (87).**

Pour mémoire, dans le cadre du chantier de construction d'un réseau d'assainissement pour le compte de la commune du Dorât, le Syndicat doit recourir à un tunnelier pour permettre au réseau de passer sous un cours d'eau. Au regard des spécificités de cette prestation, le SIMER a donc fait appel au bureau d'études SETEC.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre dernier, l'entreprise VALENTIN a donc été retenue pour une tranche ferme (*Travaux souterrains RD675 route de Bellac*) à hauteur de **432 790 €** et une tranche conditionnelle (*VC rue des Gaudinottes – Travaux sous autorisation SNCF*) pour **327 960 €**

- **Marché 2022-104 – Achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente**

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 juillet dernier, avait choisi de retenir l'entreprise BOMAG pour son modèle New BF 300 P-2, pour un montant de 168 000 € HT. Cependant ce type de matériel devant être utilisé par des agents qualifiés dans ce domaine et ne disposant pas pour le moment des moyens humains correspondants, le Président par décision n°2022-16 a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

- **Marché 2022-201 – Fourniture et la livraison d'un véhicule utilitaire avec hayon neuf ou occasion récente**

Afin de palier les besoins destinés **au transport de différents** conteneurs en plastique pour les ordures ménagères et le tri ainsi que, ponctuellement, des palettes de sacs poubelle, une procédure adaptée a été lancée pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon. Celle-ci a été attribuée à la société SAVLOC basée à DOMPIERRE-SUR-MER (17) pour un montant de **46 980 € HT** avec un délai de livraison de 37 semaines (réception fin juillet). Le modèle retenu est MAN TGE 3.140.

- **Marché 2022-204 – Fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés**

Certaines sections d'enrobés situées sur le site de l'Eco-Pôle se sont dégradées et nécessitent donc d'être refaites. Pour cela une procédure a été lancée dont l'attributaire est l'entreprise COLAS basée à BIARD (86) pour un montant estimatif de **127 000 €**, ainsi cela permettra de réparer les zones situées notamment sur la plateforme de valorisation du bois, du quai de transfert et de l'aire de lavage. Les travaux seront réalisés avant la fin du mois de novembre.

➔ **Dernières cessions réalisées**

Pour rappel, depuis 2018, le SIMER utilise la **plateforme AgoraStore - Webenchères** qui permet aux entités publiques et entreprises de vendre aux enchères tous types de véhicules et équipements. Grâce à ce dispositif, le Syndicat bénéficie désormais de prix de reprise nettement supérieurs.

Lors de la précédente séance du Bureau Syndical, le 27 juin 2022, les véhicules suivants étaient en cours de publicité et sont désormais cédés :

➔ **Budget gestion des déchets :**

Dénomination	Marque / Année / Puissance	Immatriculation Référence interne	Kilométrage	Début d'enchère (TTC)	Enchère finale (TTC)	Acquéreur
Benches à ordures ménagères	DAF CF 330 FA Année 2017 19 tonnes	EJ-245-XB (BOM 39)	189 579 kms	30 000 €	47 250 €	COBOS NORTON S.L (Espagne)
	RENAULT PREMIUM Année 2013 19 tonnes	CS-287-AX (BOM 60)	394 000 kms	8 000 €	9 725 €	F.H WELENC SLAWOMIR (Pologne)

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

La cession suivante est quant à elle toujours en cours, les résultats de l'enchère seront donc présentés lors de la prochaine séance du Bureau Syndical :

➔ **Budget Travaux Publics :**

Dénomination	Marque / Année	Immatriculation / N° de série	Référence interne
Tractopelle	CASE/ 580 SLE Année 1996	0052458	TP 9

BUREAU SYNDICAL du 20 MARS 2023

1 / DELIBERATIONS

➔ **N° B20230320_002 : Appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'enrobés**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un Accord-Cadre multi-attributaire pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les marchés subséquents et avenants éventuels ;
- De permettre au Président si l'appel d'offres est infructueux de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

➔ **N° B20230320_003 : Cession de différents matériels roulants**

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements projetés sur l'exercice 2023 et après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Tracteur routier	RENAULT Premium	DB-648-JB	SR 94	13/12/2013

Travaux Publics :

Dénomination	Marque	N° de série	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	165812	TP 32	1997

→ **N° B20230320_004 : Admissions en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessous.

▪ **Compte 6541 : Créances admises en non-valeur**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2021	24800_Elimination des déchets	176,72 €
2020		35,00 €
2019		73,74 €
2018		173,09 €
2017		248,30 €
2016		71,23 €
Total		778,08 €

▪ **Compte 6542 : Créances éteintes**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2018	24800_Elimination des déchets	8,53 €
2016		213,40 €
Total		221,93 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

→ N° B20230320_005 : Modification de la délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après différents contacts avec les bureaux de recrutement et les premiers candidats rencontrés dans le cadre du remplacement du Directeur, les négociations salariales sont importantes. Les salaires indiciaires de la Fonction Publique sont peu attractifs et la mise en place d'un régime indemnitaire s'impose à toutes les collectivités.

Le SIMER a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) par délibération du 19 mars 2018 pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés. Celui concernant la filière technique a été complété par délibération le 23 novembre 2021.

Par ailleurs, il est rappelé que ce régime indemnitaire se compose :

- de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) facultatif et non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Les bornes définies par ces délibérations sont en dessous des seuils prévus et limitent donc les négociations avec les candidats.

Ainsi, afin de permettre au Président et aux Vice-Présidents plus de latitude avec les futurs candidats pour le poste de Directeur Général des Services, le bureau après en avoir délibéré a décidé de porter à compter du 1^{er} avril 2023, les seuils définis par les décrets à leur plafond pour les catégories A, pour les groupes 1 et 2. Les autres dispositions des délibérations précitées demeuraient quant à elles inchangées.

→ N° B20230320_006 : Plan de formation pour l'année 2023

Au total, le plan de formation 2023 est estimé à près de 50 000€, dont 40 000€ pour le SPPGD et 10 000€ pour le service TP.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2023

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

→ N° B20230320_007 : Avenant à la convention pour le contrôle et/ou la réalisation et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant présenté par le Centre de Gestion de la Vienne prolongeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

2 / INFORMATIONS

→ Procédures lancées :

- **Evolution des conditions économiques des marchés publics au regard du contexte économique :**

Face au contexte économique actuel et notamment à la hausse des prix de l'énergie et du carburant, le SIMER fait l'objet depuis plusieurs semaines de sollicitations de la part de ses fournisseurs, afin de réétudier les conditions économiques des marchés en cours.

Les marchés concernés sont à l'heure actuelle les suivants :

- Marché n°2021-101 « Achat de matériaux de carrière »,
→ Marché n°2019-202 « Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques et huiles alimentaires »,
→ Marché n°2020-202 « Achat de dispositifs de pré-collecte et de composteurs ».

- **Marchés attribués :**

- **Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume _ Marchés subséquents :**

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, **les deux entreprises retenues sont :**

- **SCOTPA** – 16160 GOND-PONTOUVRE
- **LIANTS CHARENTAIS** – 16200 JARNAC

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, trois marchés subséquents ont été lancés et ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT)_97.5 tonnes facturées
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT)_20 tonnes facturées
- Du 01/03/2023 au 31/05/2023 (PU/T : 411 € HT)_En cours.

➔ Cessions réalisées :

Budget Travaux Publics :

<i>Dénomination</i>	<i>Marque / Année / Puissance</i>	<i>Immatriculation Référence interne</i>	<i>Kilométrage</i>	<i>Début d'enchère (TTC)</i>	<i>Enchère finale (TTC)</i>	<i>Acquéreur</i>
Tractopelle	CASE/ 580 SLE Année 1996	0052458 (TP 9)	/	7 200 €	12 934 €	MJP Matériels (86170 NEUVILLE DE POITOU)
Tracteur porte-outils	RENAULT ERGOS 22/09/2006	7632 VP 86	532 heures	32 000 €	33 600 €	SAS ADN ENVIRONNEMENT (30250 AUBAIS)
Fourgon plateau	RENAULT MASTER 24/02/2015	DP-179-GC	126 000 kms	6 000 €	12 366 €	Mr Franck GREDEN (37600 VARENNES)

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_025-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20230405_026 : Elections pour le remplacement de plusieurs autres
membres du Bureau syndical**

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_026 : Elections pour le remplacement de plusieurs autres membres du Bureau syndical

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural et notamment son article 5.3.
- Vu** la délibération n°C20201005_048 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre des autres membres du Bureau Syndical et celle n°C20201005_049 concernant l'élection des autres membres du Bureau,
- Vu** la délibération n°C20221207 en date du 7 décembre 2022 portant élection d'un autre membre du Bureau Syndical,
- Vu** La composition des bureaux de vote et les résultats du scrutin ci-annexés.

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Pour mémoire, le Bureau syndical ne dispose pas de pouvoirs propres, il peut recevoir des attributions du Comité syndical pour l'ensemble de l'objet réalisé par le Syndicat, à l'exception des missions suivantes :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Il peut également émettre des avis et formuler des vœux.

De façon traditionnelle, il se réunit 3 fois par an (mars, juin et novembre) en amont des séances du Comité syndical.

Sa composition est fixée par les statuts comme suit :

- le Président,
- un ou plusieurs Vice-Présidents,
- et, éventuellement, un ou plusieurs autres membres du Comité syndical.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023

Lors de sa séance du 5 octobre 2020, consacrée au renouvellement des instances du Syndicat, l'Assemblée Générale avait décidé :

- de conserver la représentation des Vice-Présidents au sein du Bureau, ainsi que la suivante pour les autres membres du bureau :

Territoires	Nombre de représentants
CC Vienne et Gartempe	4
CC Civraisien en Poitou	3
CA du Grand Châtelleraut	1
CU de Grand Poitiers	2
CC des Vallées du Clain	1
CC du Haut Limousin-en-Marche	1
TOTAL	12

- de consentir différentes délégations au Bureau dans le domaine de la gestion courante du Syndicat et notamment en matière de ressources humaines

Suite à différents mouvements récents parmi les communes adhérentes, il conviendrait de procéder au remplacement de 3 membres, à savoir :

- **pour le territoire de la CC Vienne et Gartempe** : Madame Véronique WUYTS, dont le mandat de Maire a pris fin en février dernier ;
- **pour le territoire de la CC du Civraisien en Poitou** : Monsieur Frédéric TEXIER suite à son élection de Vice-Président du 7 décembre ;
- **Pour le territoire de la CA Grand Châtelleraut** : Monsieur Frédéric PIERRON suite à une nouvelle désignation de la Commune de Lésigny.

Conformément aux statuts du SIMER, **les autres membres du Bureau sont élus par le Comité au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.**

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'il a été procédé à la constitution des bureaux de vote, dont la composition figure en annexe.

La 1^{ère} Vice-Présidente, après avoir délivré les informations utiles aux opérations de vote, invite les candidats à se faire connaître.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023

Se portent candidats :

- Monsieur GEORGES Alain, délégué de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut,
- Monsieur GIRARDEAU Jules, délégué de la commune de Valence-en-Poitou,
- Monsieur MELON Jean-Pierre, maire et délégué de la commune de l'Isle-Jourdain,

Considérant que les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions réglementaires.

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins blanc et/ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 24
- Ont obtenus :
 - GEORGES Alain, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre : 45 voix

Sont ainsi élus autres membres du Bureau syndical :

- **GEORGES Alain, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre**

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023

**LISTE des POUVOIRS DELEGUES au BUREAU SYNDICAL
par DELIBERATION de l'ASSEMBLEE GENERALE
en DATE du 5 OCTOBRE 2020**

➔ **En matière de Commande Publique et autres contrats :**

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents**, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), **passés selon une procédure formalisée**, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prendre toutes décisions concernant la constitution de **groupements de commandes** au-delà des seuils fixés pour les **procédures formalisées** ;

➔ **En matière juridique et contentieuse :**

3. D'approuver la conclusion de tout protocole transactionnel destinés à prévenir ou mettre un terme à un contentieux ;

➔ **En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :**

4. De décider l'aliénation de **biens mobiliers** au-delà de 4 600 € H.T. ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée au-delà de 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
6. De procéder à la désaffectation ou au déclassement d'un bien appartenant au domaine public du Syndicat ;

➔ **Dans le domaine Comptable :**

7. De se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables ;
8. De se prononcer sur les indemnités de conseil du Receveur du Syndicat ;
9. De fixer le seuil en deçà duquel le comptable public n'engage pas de poursuites ;

➔ **En matière de gestion des Ressources Humaines :**

10. D'approuver toutes les conventions utiles à la formation du personnel ;
11. D'approuver le plan de formation annuel après avis du Comité Technique ;
12. De fixer et modifier le régime indemnitaire, primes et gratifications, octroyés au

AR **Préfecture** **Syndicat ;**

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023

- 13.** De déterminer selon les textes en vigueur les conditions d'avancement de grades des agents ;
- 14.** De prendre toute décision concernant la signature de convention de mutualisation ou de mise à disposition de services ;
- 15.** De décider des conditions d'accueil des étudiants et stagiaires et des modalités de versement des indemnités de stage ;
- 16.** De déterminer les règles de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ;
- 17.** De fixer les cas et modalités de recours aux astreintes, en fonction de la réglementation en vigueur et afin d'assurer la continuité du service ;
- 18.** De statuer sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- 19.** De déterminer les conditions d'aménagement du temps de travail dans lesquelles les agents peuvent exercer une activité annexe (militaires, sapeurs-pompiers ...) et approuver toutes les conventions avec les organismes afférents (Ministères EPCI, SDIS ...) ;
- 20.** De déterminer les conditions et modalités de remboursement des frais de missions occasionnés par le déplacement des agents du Syndicat ;
- 21.** D'approuver toutes les conventions avec les organismes sociaux et de retraite ainsi qu'avec le Centre de Gestion ;
- 22.** D'approuver, dans le cadre des règles en vigueur, les voies et les moyens pour la mise en place par le Syndicat d'un dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023



ASSEMBLEE GENERALE du 5 avril 2023 - 14H30

COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2
<u>Président du Bureau :</u> BOSSEBOEUF Jean-Claude	<u>Président du Bureau :</u> ROBUCHON Christelle
<u>Assesseurs:</u> GABARD Nadine COMPAIN Angélique	<u>Assesseurs :</u> MICHAUD Aurore PELLETIER Tifany
<u>Agent de liaison :</u> MARTIN Nathalie	
BUREAU CENTRALISATEUR	
<u>Président du Bureau :</u> BARDU Jean-Marie	
<u>Assesseurs :</u> SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_026-DE
Reçu le 12/04/2023



Assemblée Générale du 5 avril 2023

ELECTION de Membres du Bureau - 1^{er} TOUR
RESULTATS des VOTES

BUREAU CENTRALISATEUR

Nombre de votants :	49
Nombre de blancs/Nuls :	4
Suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	24

Candidats	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	TOTAL
GEORGES Alain, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre	24	21	45
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
			0
TOTAUX	24	21	45

Le Président,

Les Assesseurs,



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_027 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget général

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_027 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget général

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.2121-31 et L.1612-12,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le compte de gestion annexé.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif, qui sera également soumis au vote.

Après présentation en séance par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux du SGC Sud-Vienne, le Comité décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2022 du budget général (24400) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2022.**

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SGC SUD VIENNE
 N° CODIQUE 086042
 Date Edition : 14/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 24400
 N° de SIRET 25860049300013

SIMER - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
 La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 Mme VALERIE JEAMET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2022 AU 14/03/2023

086042 SGC SUD VIENNE

Population 229495
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
1 Balance des comptes	Etat III-1 37
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 53
4EME PARTIE : Page des signatures	54

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
 Recu le 12/04/2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24400 - SIMER -

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	2,30	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	191,75	Réserves	32,66
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	3,07
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	12,18
Autres immobilisations corporelles	30,82	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	222,57	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	219,24
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	224,86	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	267,15
Créances	52,30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	0,60
Disponibilités	60,96	Fournisseurs ⁽²⁾	0,23
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	70,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	113,26	Total dettes à court terme	70,23
Comptes de régularisations	-0,15	TOTAL DETTES	70,83
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	337,98	TOTAL PASSIF	337,98

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	23 232,83	20 935,85	2 296,98	1 419,92
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	353 962,54	162 216,36	191 746,18	198 825,44
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	67 134,84	36 315,31	30 819,53	20 114,59
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	444 330,21	219 467,52	224 862,69	220 359,95

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	444 330,21	219 467,52	224 862,69	220 359,95
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		444 330,21	219 467,52	224 862,69	220 359,95

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				636,85
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	52 299,58		52 299,58	670,77
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				201,49
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	60 961,81		60 961,81	46 243,75
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		113 261,39		113 261,39	47 752,86

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	-145,15		-145,15	5 089,58
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	-145,15		-145,15	5 089,58
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	557 446,45	219 467,52	337 978,93	273 202,39

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	219 235,26	219 235,26
	Réserves	32 658,38	32 658,38
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	3 071,10	3 071,10
	Résultat de l'exercice	12 184,19	
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		267 148,93	254 964,74

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers	600,00	600,00
	Crédits et lignes de trésorerie	70 000,00	
	Fournisseurs et comptes rattachés	230,00	6 622,65
	Dettes fiscales et sociales		11 015,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		70 830,00	18 237,65

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	337 978,93	273 202,39

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Compte de Résultat Synthétique
En Milliers d'Euros

24400 - SIMER -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	620,38	575,40
Autres produits	7,87	7,64
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	628,25	583,04
Traitements, salaires, charges sociales	475,79	433,73
Achats et charges externes	79,58	78,75
Participations et interventions		10,58
Dotations aux amortissements et provisions	13,65	10,33
Autres charges	46,89	49,68
Charges courantes non financières	615,91	583,07
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	12,35	-0,03
Produits courants financiers	0,03	0,03
Charges courantes financières	0,19	
RESULTAT COURANT FINANCIER	-0,16	0,03
RESULTAT COURANT	12,18	
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	12,18	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	620 383,39	575 400,33
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	7 868,24	7 644,29
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	628 251,63	583 044,62
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	320 955,00	291 025,43
Charges sociales	154 835,95	142 700,31
Achats et charges externes	79 576,36	78 746,44
Impôts et taxes	9 686,18	8 560,99
Dotations amortissements des immob	13 647,81	10 332,79
Dot amort sur charges à répartir		

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	37 204,96	41 123,82
Contingents et participations		10 582,50
Subventions		
TOTAL II	615 906,26	583 072,28
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	12 345,37	-27,66
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	29,50	27,66
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	29,50	27,66
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	190,68	
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	190,68	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-161,18	27,66
A + B - RESULTAT COURANT	12 184,19	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	628 281,13	583 072,28
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	616 096,94	583 072,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 184,19	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Opérations Compte de Tiers

24400 - SIMER -

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023



Opérations Compte de Tiers

24400 - SIMER -

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023



Résultats budgétaires de l'exercice

24400 - SIMER -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 781,69	671 148,00	716 929,69
Titres de recette émis (b)	13 647,81	644 906,60	658 554,41
Réductions de titres (c)		2 777,05	2 777,05
Recettes nettes (d = b - c)	13 647,81	642 129,55	655 777,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 781,69	671 148,00	716 929,69
Mandats émis (f)	18 150,55	632 572,11	650 722,66
Annulations de mandats (g)		2 626,75	2 626,75
Depenses nettes (h = f - g)	18 150,55	629 945,36	648 095,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 184,19	7 681,45
(h - d) Déficit	4 502,74		

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24400 - SIMER -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	32 133,69		-4 502,74		27 630,95
Fonctionnement	3 071,10		12 184,19		15 255,29
TOTAL I	35 204,79		7 681,45		42 886,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24800-ELIMINATION DECHETS- SIMER -					
Investissement	1 466 797,99		132 647,29		1 599 445,28
Fonctionnement	1 840 945,35		-367 334,45		1 473 610,90
Sous-Total	3 307 743,34		-234 687,16		3 073 056,18
34800-TRAVAUX-SIMER -					
Investissement	137 182,84		152 138,09		289 320,93

changement de nomenclature M14 BA à M4 BP avec autonomie budgétaire

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24400 - SIMER -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	241 242,42		-183 521,61		57 720,81
Sous-Total	378 425,26		-31 383,52		347 041,74
TOTAL III	3 686 168,60		-266 070,68		3 420 097,92
TOTAL I + II + III	3 721 373,39		-258 389,23		3 462 984,16

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	21 816,04		21 816,04	1 573,62		1 573,62	20 242,42
21	Immobilisations corporelles	22 579,02		22 579,02	16 576,93		16 576,93	6 002,09
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	1 386,63		1 386,63				1 386,63
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	45 781,69		45 781,69	18 150,55		18 150,55	27 631,14
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 781,69		45 781,69	18 150,55		18 150,55	27 631,14
TOTAL GENERAL		45 781,69		45 781,69	18 150,55		18 150,55	27 631,14

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 648,00		13 648,00	13 647,81		13 647,81	0,19
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 648,00		13 648,00	13 647,81		13 647,81	0,19
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 133,69		32 133,69				32 133,69
TOTAL GENERAL		45 781,69		45 781,69	13 647,81		13 647,81	32 133,88

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	87 700,00		87 700,00	85 010,14	2 601,78	82 408,36	5 291,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	520 000,00		520 000,00	496 493,55		496 493,55	23 506,45
65	Autres charges de gestion courante	49 300,00		49 300,00	37 204,96		37 204,96	12 095,04
66	Charges financières	500,00		500,00	215,65	24,97	190,68	309,32
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	657 500,00		657 500,00	618 924,30	2 626,75	616 297,55	41 202,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 648,00		13 648,00	13 647,81		13 647,81	0,19
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 648,00		13 648,00	13 647,81		13 647,81	0,19
TOTAL GENERAL		671 148,00		671 148,00	632 572,11	2 626,75	629 945,36	41 202,64

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	11 000,00		11 000,00	13 848,42		13 848,42	-2 848,42
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	649 416,90		649 416,90	623 160,44	2 777,05	620 383,39	29 033,51
75	Autres produits de gestion courante	7 660,00		7 660,00	7 868,24		7 868,24	-208,24
76	Produits financiers				29,50		29,50	-29,50
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	668 076,90		668 076,90	644 906,60	2 777,05	642 129,55	25 947,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 071,10		3 071,10				3 071,10
TOTAL GENERAL		671 148,00		671 148,00	644 906,60	2 777,05	642 129,55	29 018,45

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	1 573,62		1 573,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 573,62		1 573,62
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 085,93		12 085,93
2184	Mobilier	4 491,00		4 491,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	16 576,93		16 576,93
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	18 150,55		18 150,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 150,55		18 150,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 150,55		18 150,55

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28051	Concessions et droits similaires	696,56		696,56
28132	Immeubles de rapport	7 079,26		7 079,26
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 471,93		5 471,93
28184	Mobilier	400,06		400,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 647,81		13 647,81
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 647,81		13 647,81
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 647,81		13 647,81

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	218,99		218,99
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	2 225,82		2 225,82
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	525,80		525,80
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	59,90		59,90
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	1 481,76		1 481,76
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	41,96		41,96
611	Contrats prestations de services	6 500,00		6 500,00
6156	Services extérieurs - maintenance	37 097,98		37 097,98
6161	Multirisques	10 640,07		10 640,07
6168	Autres	316,41		316,41
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	2 123,94	654,03	1 469,91
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	1 050,00		1 050,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	250,00		250,00
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	2 279,55	1 944,00	335,55
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	229,24		229,24
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	5 604,47		5 604,47
6261	Frais d'affranchissement	660,99		660,99
6262	Frais de télécommunications	2 397,67		2 397,67
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	315,88	3,75	312,13
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	157,71		157,71
62872	Remboursement de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	8 000,00		8 000,00
63512	Impôts directs taxes foncières	2 832,00		2 832,00
6332	Charges à caractère général	85 010,14	2 601,78	82 408,36
6405	Cotisations versées au FNAL	513,55		513,55

AR Prefecture

SOUS-TOTAL CHAPITRE 011

086-258600493-20230405-C20230405-027-SE

Reçu le 12/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	5 530,15		5 530,15
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	810,48		810,48
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	265 014,14		265 014,14
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	7 018,65		7 018,65
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	400,00		400,00
64131	Personnel non titulaire - rémunération	44 975,04		44 975,04
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	100,00		100,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 150,78		16 150,78
64171	Apprentis rémunérations	1 141,71		1 141,71
6451	Charges securite sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	48 435,30		48 435,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	60 730,92		60 730,92
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	2 477,43		2 477,43
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	5 415,40		5 415,40
6458	Charges securite sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	36 545,00		36 545,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	1 235,00		1 235,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	496 493,55		496 493,55
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	1 247,64		1 247,64
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	34 021,52		34 021,52
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	248,46		248,46
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	1 686,52		1 686,52
6588	Autres	0,82		0,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	37 204,96		37 204,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24,97	24,97	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405-027-DE

Reçu le 12/04/2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6615	Charges d'intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	190,68		190,68

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	215,65	24,97	190,68
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	618 924,30	2 626,75	616 297,55
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	13 647,81		13 647,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 647,81		13 647,81
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 647,81		13 647,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	632 572,11	2 626,75	629 945,36

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

24400 - SIMER -

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	13 845,32		13 845,32
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3,10		3,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	13 848,42		13 848,42
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	524 951,69		524 951,69
70871	Autres produits remboursement frais par collectivité de rattachement	98 208,75	2 777,05	95 431,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	623 160,44	2 777,05	620 383,39
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	7 685,04		7 685,04
7588	Autres produits divers de gestion courante	183,20		183,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	7 868,24		7 868,24
761	Produits financiers-produits des participations	29,50		29,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	29,50		29,50
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	644 906,60	2 777,05	642 129,55
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	644 906,60	2 777,05	642 129,55

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE

Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		32 658,38						32 658,38		32 658,38
106	Sous Total compte 106		32 658,38						32 658,38		32 658,38
10	Sous Total compte 10		32 658,38						32 658,38		32 658,38
110	Report à nouveau solde créditeur		3 071,10						3 071,10		3 071,10
11	Sous Total compte 11		3 071,10						3 071,10		3 071,10
165	Dép et caution reçus		600,00						600,00		600,00
16	Sous Total compte 16		600,00						600,00		600,00
181	Cpte liaison : affectation		219 235,26						219 235,26		219 235,26
18	Sous Total compte 18		219 235,26						219 235,26		219 235,26
	Total classe 1		255 564,74						255 564,74		255 564,74
2051	Concessions et droits similaires	21 659,21				1 573,62		23 232,83		23 232,83	
205	Sous Total compte 205	21 659,21				1 573,62		23 232,83		23 232,83	
20	Sous Total compte 20	21 659,21				1 573,62		23 232,83		23 232,83	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2132	Immeubles de rapport	353 962,54						353 962,54		353 962,54	
213	Sous Total compte 213	353 962,54						353 962,54		353 962,54	
2183	Mat bureau mat informatique	46 557,30				12 085,93		58 643,23		58 643,23	
2184	Mobilier	4 000,61				4 491,00		8 491,61		8 491,61	
218	Sous Total compte 218	50 557,91				16 576,93		67 134,84		67 134,84	
21	Sous Total compte 21	404 520,45				16 576,93		421 097,38		421 097,38	
28051	Concessions et droits similaires		20 239,29				696,56		20 935,85		20 935,85
2805	Sous Total compte 2805		20 239,29				696,56		20 935,85		20 935,85
280	Sous Total compte 280		20 239,29				696,56		20 935,85		20 935,85
28132	Immeubles de rapport		155 137,10				7 079,26		162 216,36		162 216,36
2813	Sous Total compte 2813		155 137,10				7 079,26		162 216,36		162 216,36
28183	Mat bureau mat informatique		29 073,00				5 471,93		34 544,93		34 544,93
28184	Mobilier		1 370,32				400,06		1 770,38		1 770,38

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		30 443,32				5 871,99		36 315,31		36 315,31
281	Sous Total compte 281		185 580,42				12 951,25		198 531,67		198 531,67
28	Sous Total compte 28		205 819,71				13 647,81		219 467,52		219 467,52
	Total classe 2	426 179,66	205 819,71			18 150,55	13 647,81	444 330,21	219 467,52	444 330,21	219 467,52
4011	Fournisseurs		4 024,62	83 510,48	79 485,86			83 510,48	83 510,48		0,00
401	Sous Total compte 401		4 024,62	83 510,48	79 485,86			83 510,48	83 510,48		0,00
4041	Fournis immob			21 540,66	21 540,66			21 540,66	21 540,66		0,00
404	Sous Total compte 404			21 540,66	21 540,66			21 540,66	21 540,66		0,00
408	Fournis factures non parvenues		2 598,03	2 598,03	230,00			2 598,03	2 828,03		230,00
40	Sous Total compte 40		6 622,65	107 649,17	101 256,52			107 649,17	107 879,17		230,00
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	636,85		7 685,04	8 321,89			8 321,89	8 321,89		0,00
414	Sous Total compte 414	636,85		7 685,04	8 321,89			8 321,89	8 321,89		0,00
41	Sous Total compte 41	636,85		7 685,04	8 321,89			8 321,89	8 321,89		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			257 351,18	257 351,18			257 351,18	257 351,18		0,00
42	Sous Total compte 42			257 351,18	257 351,18			257 351,18	257 351,18		0,00
431	Sécurité sociale			118 535,02	118 535,02			118 535,02	118 535,02		0,00
437	Autres organismes sociaux			104 239,28	104 239,28			104 239,28	104 239,28		0,00
43	Sous Total compte 43			222 774,30	222 774,30			222 774,30	222 774,30		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			12 170,07	12 170,07			12 170,07	12 170,07		0,00
442	Sous Total compte 442			12 170,07	12 170,07			12 170,07	12 170,07		0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			22 883,11	22 883,11			22 883,11	22 883,11		0,00
4434	Sous Total compte 4434			22 883,11	22 883,11			22 883,11	22 883,11		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			38 878,41	38 878,41			38 878,41	38 878,41		0,00
4435	Sous Total compte 4435			38 878,41	38 878,41			38 878,41	38 878,41		0,00
44362	Opér part Etat ce recettes amiable			41 097,97	41 097,97			41 097,97	41 097,97		0,00
4436	Sous Total compte 4436			41 097,97	41 097,97			41 097,97	41 097,97		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			58 325,36	58 325,36			58 325,36	58 325,36		0,00
4437	Sous Total compte 4437			58 325,36	58 325,36			58 325,36	58 325,36		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			418 341,12	418 341,12			418 341,12	418 341,12		0,00
4438	Sous Total compte 4438			426 341,12	426 341,12			426 341,12	426 341,12		0,00
443	Sous Total compte 443			587 525,97	587 525,97			587 525,97	587 525,97		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		11 015,00	11 015,00				11 015,00	11 015,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		11 015,00	11 015,00				11 015,00	11 015,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			3 390,68	3 390,68			3 390,68	3 390,68		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	670,77		4 497,51	5 168,28			5 168,28	5 168,28		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			15 366,00	10 092,00			15 366,00	10 092,00	5 274,00	
4456	Sous Total compte 4456	670,77		23 254,19	18 650,96			23 924,96	18 650,96	5 274,00	
44571	Etat - TVA collectée			3 391,58	3 391,58			3 391,58	3 391,58		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	Sous Total compte 4457			3 391,58	3 391,58			3 391,58	3 391,58		0,00
445	Sous Total compte 445	670,77	11 015,00	37 660,77	22 042,54			38 331,54	33 057,54	5 274,00	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			9 686,18	9 686,18			9 686,18	9 686,18		0,00
4487	Produits à recevoir			47 025,58				47 025,58		47 025,58	
448	Sous Total compte 448			47 025,58				47 025,58		47 025,58	
44	Sous Total compte 44	670,77	11 015,00	694 068,57	631 424,76			694 739,34	642 439,76	52 299,58	
46711	Autres comptes créditeurs			28 129,37	28 129,37			28 129,37	28 129,37		0,00
4671	Sous Total compte 4671			28 129,37	28 129,37			28 129,37	28 129,37		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	201,49		2 343,14	2 544,63			2 544,63	2 544,63		0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux			201,49	201,49			201,49	201,49		0,00
4672	Sous Total compte 4672	201,49		2 544,63	2 746,12			2 746,12	2 746,12		0,00
467	Sous Total compte 467	201,49		30 674,00	30 875,49			30 875,49	30 875,49		0,00
46	Sous Total compte 46	201,49		30 674,00	30 875,49			30 875,49	30 875,49		0,00

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres			11 773,35	11 773,35			11 773,35	11 773,35		0,00
4713	Sous Total compte 4713			11 773,35	11 773,35			11 773,35	11 773,35		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			2 884,37	2 884,37			2 884,37	2 884,37		0,00
47141	Sous Total compte 47141			2 884,37	2 884,37			2 884,37	2 884,37		0,00
4714	Sous Total compte 4714			2 884,37	2 884,37			2 884,37	2 884,37		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			6 660,72	6 660,72			6 660,72	6 660,72		0,00
471	Sous Total compte 471			21 318,44	21 318,44			21 318,44	21 318,44		0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	5 087,40		206,15	5 293,55			5 293,55	5 293,55		0,00
47218	Autres dépenses			5 616,56	5 616,56			5 616,56	5 616,56		0,00
4721	Sous Total compte 4721	5 087,40		5 822,71	10 910,11			10 910,11	10 910,11		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt				15,25				15,25		15,25
4728	Autres dépenses à régulariser			3 460,60	3 592,30			3 460,60	3 592,30		131,70
472	Sous Total compte 472	5 087,40		9 283,31	14 517,66			14 370,71	14 517,66		146,95

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	2,18		1,43	1,81			3,61	1,81	1,80	
478	Sous Total compte 478	2,18		1,43	1,81			3,61	1,81	1,80	
47	Sous Total compte 47	5 089,58		30 603,18	35 837,91			35 692,76	35 837,91		145,15
	Total classe 4	6 598,69	17 637,65	1 350 805,44	1 287 842,05			1 357 404,13	1 305 479,70	52 301,38	376,95
515	Compte au trésor	46 243,75		675 729,75	661 011,69			721 973,50	661 011,69	60 961,81	
51931	Lignes de crédit de trésorerie				70 000,00				70 000,00		70 000,00
5193	Sous Total compte 5193				70 000,00				70 000,00		70 000,00
519	Sous Total compte 519				70 000,00				70 000,00		70 000,00
51	Sous Total compte 51	46 243,75		675 729,75	731 011,69			721 973,50	731 011,69		9 038,19
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 647,81	13 647,81			13 647,81	13 647,81		0,00
58	Sous Total compte 58			13 647,81	13 647,81			13 647,81	13 647,81		0,00
	Total classe 5	46 243,75		689 377,56	744 659,50			735 621,31	744 659,50	60 961,81	70 000,00
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					218,99		218,99		218,99	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					2 225,82		2 225,82		2 225,82	
6061	Sous Total compte 6061					2 444,81		2 444,81		2 444,81	
60631	Achts non stkés fournit entretien					525,80		525,80		525,80	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					59,90		59,90		59,90	
6063	Sous Total compte 6063					585,70		585,70		585,70	
6064	Achts non stkés fournit admin					1 481,76		1 481,76		1 481,76	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					41,96		41,96		41,96	
606	Sous Total compte 606					4 554,23		4 554,23		4 554,23	
60	Sous Total compte 60					4 554,23		4 554,23		4 554,23	
611	Contrats prestations de services					6 500,00		6 500,00		6 500,00	
6156	Maintenance					37 097,98		37 097,98		37 097,98	
615	Sous Total compte 615					37 097,98		37 097,98		37 097,98	
6161	Multirisques					10 640,07		10 640,07		10 640,07	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					316,41		316,41		316,41	
616	Sous Total compte 616					10 956,48		10 956,48		10 956,48	
6182	Divers doc générale et technique					2 123,94	654,03	2 123,94	654,03	1 469,91	
6184	Divers verst à organismes formation					1 050,00		1 050,00		1 050,00	
6188	Autres frais divers					250,00		250,00		250,00	
618	Sous Total compte 618					3 423,94	654,03	3 423,94	654,03	2 769,91	
61	Sous Total compte 61					57 978,40	654,03	57 978,40	654,03	57 324,37	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					2 279,55	1 944,00	2 279,55	1 944,00	335,55	
623	Sous Total compte 623					2 279,55	1 944,00	2 279,55	1 944,00	335,55	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					229,24		229,24		229,24	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					5 604,47		5 604,47		5 604,47	
625	Sous Total compte 625					5 833,71		5 833,71		5 833,71	
6261	Frais d'affranchissement					660,99		660,99		660,99	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunication					2 397,67		2 397,67		2 397,67	
626	Sous Total compte 626					3 058,66		3 058,66		3 058,66	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					315,88	3,75	315,88	3,75	312,13	
6281	Aut serv extér concours divers					157,71		157,71		157,71	
62872	Rembst frais bud annex et régies males					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
6287	Sous Total compte 6287					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
628	Sous Total compte 628					8 157,71		8 157,71		8 157,71	
62	Sous Total compte 62					19 645,51	1 947,75	19 645,51	1 947,75	17 697,76	
6332	Cotisations versées au FNAL					513,55		513,55		513,55	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					5 530,15		5 530,15		5 530,15	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					810,48		810,48		810,48	
633	Sous Total compte 633					6 854,18		6 854,18		6 854,18	
63512	Impôts directs - taxes foncières					2 832,00		2 832,00		2 832,00	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6351	Sous Total compte 6351					2 832,00		2 832,00		2 832,00	
635	Sous Total compte 635					2 832,00		2 832,00		2 832,00	
63	Sous Total compte 63					9 686,18		9 686,18		9 686,18	
64111	Persl titulaire_rémun principale					265 014,14		265 014,14		265 014,14	
64112	Persl titulaир_NBI supplт fami indem rés					7 018,65		7 018,65		7 018,65	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					400,00		400,00		400,00	
6411	Sous Total compte 6411					272 432,79		272 432,79		272 432,79	
64131	Persel non titulaire - rémunération					44 975,04		44 975,04		44 975,04	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					100,00		100,00		100,00	
6413	Sous Total compte 6413					45 075,04		45 075,04		45 075,04	
64168	Autres emplois d'insertion					16 150,78		16 150,78		16 150,78	
6416	Sous Total compte 6416					16 150,78		16 150,78		16 150,78	
64171	Apprentis rémunérations					1 141,71		1 141,71		1 141,71	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Sous Total compte 6417					1 141,71		1 141,71		1 141,71	
6419	Rembst rémunérations du persel						13 845,32		13 845,32		13 845,32
641	Sous Total compte 641					334 800,32	13 845,32	334 800,32	13 845,32	320 955,00	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					48 435,30		48 435,30		48 435,30	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					60 730,92		60 730,92		60 730,92	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					2 477,43		2 477,43		2 477,43	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					5 415,40		5 415,40		5 415,40	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					36 545,00		36 545,00		36 545,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3,10		3,10		3,10
645	Sous Total compte 645					153 604,05	3,10	153 604,05	3,10	153 600,95	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 235,00		1 235,00		1 235,00	
647	Sous Total compte 647					1 235,00		1 235,00		1 235,00	
64	Sous Total compte 64					489 639,37	13 848,42	489 639,37	13 848,42	475 790,95	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					1 247,64		1 247,64		1 247,64	
651	Sous Total compte 651					1 247,64		1 247,64		1 247,64	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					34 021,52		34 021,52		34 021,52	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					248,46		248,46		248,46	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					1 686,52		1 686,52		1 686,52	
653	Sous Total compte 653					35 956,50		35 956,50		35 956,50	
65888	Autres					0,82		0,82		0,82	
6588	Sous Total compte 6588					0,82		0,82		0,82	
658	Sous Total compte 658					0,82		0,82		0,82	
65	Sous Total compte 65					37 204,96		37 204,96		37 204,96	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					24,97	24,97	24,97	24,97		0,00
6611	Sous Total compte 6611					24,97	24,97	24,97	24,97		0,00
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					190,68		190,68		190,68	

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					215,65	24,97	215,65	24,97	190,68	
66	Sous Total compte 66					215,65	24,97	215,65	24,97	190,68	
6811	DA - immob					13 647,81		13 647,81		13 647,81	
681	Sous Total compte 681					13 647,81		13 647,81		13 647,81	
68	Sous Total compte 68					13 647,81		13 647,81		13 647,81	
	Total classe 6					632 572,11	16 475,17	632 572,11	16 475,17	629 945,36	13 848,42
70841	Mise à dispo persel aux BA						524 951,69		524 951,69		524 951,69
7084	Sous Total compte 7084						524 951,69		524 951,69		524 951,69
70871	Aut prod rembst frais par coll rattach					2 777,05	98 208,75	2 777,05	98 208,75		95 431,70
7087	Sous Total compte 7087					2 777,05	98 208,75	2 777,05	98 208,75		95 431,70
708	Sous Total compte 708					2 777,05	623 160,44	2 777,05	623 160,44		620 383,39
70	Sous Total compte 70					2 777,05	623 160,44	2 777,05	623 160,44		620 383,39
752	Revenus des immeubles						7 685,04		7 685,04		7 685,04

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran						183,20		183,20		183,20
758	Sous Total compte 758						183,20		183,20		183,20
75	Sous Total compte 75						7 868,24		7 868,24		7 868,24
761	Produits financiers-produits des partici						29,50		29,50		29,50
76	Sous Total compte 76						29,50		29,50		29,50
	Total classe 7					2 777,05	631 058,18	2 777,05	631 058,18		628 281,13
	Total général	479 022,10	479 022,10	2 040 183,00	2 032 501,55	653 499,71	661 181,16	3 172 704,81	3 172 704,81	1 187 538,76	1 187 538,76

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

24400 - SIMER -

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023

Page des signatures

24400 - SIMER -

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**FINKELSTEIN Rodolphe (1036956625-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFiP DE POITOU-CHAR. ET DEP..., le 15/03/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SIMER** - pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

JEAMET Valerie (1018123777-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A SUD VIENNE, le 15/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_027-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_028 : Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_028 : Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-12 à L1612-13,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,*
- Vu** *la délibération n°C20220401_034 approuvant le budget primitif pour l'année 2022.*

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif et les éventuelles décisions modificatives.

Conformément à l'article L.1612-12, il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte et doit faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Ce dernier dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées pour chaque section (fonctionnement et investissement), il constitue donc un arrêt des comptes de l'Ordonnateur. Comme précédemment indiqué, il doit être en concordance avec le compte de gestion, tenu par le Comptable public.

Le SIMER a pour habitude de voter en même temps le compte administratif et le budget pour permettre l'intégration des résultats.

Le budget général du Syndicat est présenté selon la nomenclature comptable M14 applicable aux Services Publics Administratifs (SPA). Pour l'année 2022, il a été voté le 1^{er} avril et n'a fait l'objet d'aucune décision modificative.

Après présentation du rapport retraçant l'évolution des dépenses et des recettes notamment, le Comité décide :

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget général, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	629 945,36 €
Recettes	642 129,55 €
Résultat de l'année	12 184,19 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 071,10 €
Résultat de clôture	15 255,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 150,55 €
Recettes	13 647,81 €
Résultat de l'année	-4 502,74 €
Résultat d'investissement reporté	32 133,69 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	27 630,95 €

RESULTAT CUMULE	42 886,24 €
------------------------	--------------------

- D'affecter les résultats 2022 du budget général, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	15 255,29 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	27 630,95 €

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023



Annexe à la délibération N°C20230405_028

BUDGET GENERAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2022

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

Rapport de présentation du compte administratif 2022

SOMMAIRE :

1_ Introduction

2_ Résultat du compte administratif 2022

3_ Section de fonctionnement

4_ Section d'investissement

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

1_ Introduction :

En introduction, nous pouvons rappeler que **le budget général porte les dépenses de fonctionnement des services supports du Syndicat** composés :

- De la direction générale,
- Des affaires générales : finances, commande publique/affaires juridiques et secrétariat général,
- Des ressources humaines,
- Du service communication, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Mais également celles de l'exécutif composé du Président et de 6 Vice-Présidents.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

2_ Résultats du compte administratif 2022 :

La balance ci-dessous, qui reprend les réalisations de l'année et les reports de l'année N-1, permet de constituer le **résultat comptable de l'année 2022** :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	629 945,36 €	642 129,55 €	12 184,19 €
	Section d'investissement	18 150,55 €	13 647,81 €	- 4 502,74 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	3 071,10 €	
	Section d'investissement	- €	32 133,69 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	629 945,36 €	645 200,65 €	15 255,29 €
	section d'investissement	18 150,55 €	45 781,50 €	27 630,95 €
RESTES A REALISER A REPORTER		- €	- €	- €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	629 945,36 €	645 200,65 €	15 255,29 €
	Section d'investissement	18 150,55 €	45 781,50 €	27 630,95 €
	TOTAL CUMULÉ	648 095,91 €	690 982,15 €	42 886,24 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

3_ Section de fonctionnement :

Comme envisagé au stade du budget, les **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** ont connu une évolution en **2022**, mais moindre qu'attendue, **elles se sont élevées à 629 945,36 € (+ 47 k€ /CA 2021)**.

- > Ce sont les **charges de personnel** qui ont enregistré la plus forte évolution passant de 451 182,92 € en 2021 à **496 493,55 € en 2022**. Celle-ci fait suite à l'**intégration au 1^{er} janvier du service communication** qui était initialement porté par le budget gestion des déchets et au renforcement du service ressources humaines (1 agent).
- > Les **charges à caractère général** ont également enregistré une progression : **82 408,36 € contre 69 850,29 € en 2021**, suite au recours à un bureau de recrutement spécialisé pour le remplacement du Directeur Général des Services et de l'organisation d'un repas de fin d'année pour les agents du Syndicat. Celui-ci n'avait plus été organisé depuis la pandémie de COVID-19.
- > Les **charges de gestion courante** se sont quant à elles abaissées à **37 204,96 € contre 51 706,32 € en 2021**. Cela s'explique par le fait que le Syndicat n'a pas été redevable en 2022 de la contribution versée aux Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (10 582,50 € en 2021). Cette dernière varie chaque année en fonction des recrutements et/ou des achats effectués auprès d'ateliers spécialisés.
- > Les **dotations aux amortissements** ont évolué de **10 332,79 € en 2021 à 13 647,81 €** sous l'effet des derniers investissements réalisés.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

3_ Section de fonctionnement (suite) :

> **Les dépenses de fonctionnement de ce budget ont été couvertes à plus de 96 % par les contributions des deux budgets annexes** (gestion des déchets et travaux publics). Elles se sont élevées en 2022 à **620 383,39 €**.

> **Diverses recettes ont également été enregistrées, à hauteur de 21 746,16 € :**

- 13 848,42 € de remboursements liés au recrutement d'un agent en contrat aidé (service RH),
- 7 685,04 € issus des revenus de la location d'un bâtiment appartenant au SIMER,
- 212,70 € de divers autres produits.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

4_ Section d'investissement :

Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 18 150,55 €, dont :

- > 12 345,06 € correspondant aux restes à réaliser de l'année 2021,
- > 5 805,49 € pour l'achat de matériels informatiques et logiciels.

Elles ont été financées par les **dotations aux amortissements à hauteur de 13 647,81 € et les excédents reportés.**

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du PROJET de BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M14	M57	DESIGNATION	COMPTES ADMINISTRATIFS		BUDGETS	
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles		2021	2022	2022	2023
011	011	Charges à caractère général	69 850,29 €	82 408,36 €	87 700,00 €	108 000,00 €
6042	6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	259,35 €	- €	1 000,00 €	- €
60611	60611	Eau et assainissement	198,75 €	218,99 €	200,00 €	250,00 €
60612	60612	Energie - Electricité	999,44 €	2 225,82 €	1 500,00 €	2 500,00 €
60631	60631	Fournitures d'entretien		525,80 €	- €	500,00 €
60632	60632	Fournitures de petit équipement	31,49 €	59,90 €	1 000,00 €	500,00 €
6064	6064	Fournitures administratives	629,49 €	1 481,76 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6068	6068	Autres matières et fournitures	- €	41,96 €	- €	500,00 €
611	611	Contrats de prestations de service	910,16 €	6 500,00 €	1 500,00 €	12 000,00 €
6132	6132	Locations immobilières	- €	- €	100,00 €	- €
615228	615228	Autres bâtiments	- €	- €	500,00 €	500,00 €
61558	61558	Maintenance - Autres biens mobiliers	287,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
6156	6156	Maintenance	33 275,72 €	37 097,98 €	34 000,00 €	40 000,00 €
6161	6161	Assurances multirisques	- €	10 640,07 €	11 000,00 €	12 000,00 €
6162	6262	Assurance obligatoire	6 370,88 €	- €	- €	- €
6168	6168	Autres assurances	2 684,57 €	316,41 €	1 700,00 €	700,00 €
617	617	Etudes et recherches	- €	- €	4 000,00 €	2 500,00 €
6182	6182	Documentation générale et technique	2 660,35 €	1 469,91 €	2 800,00 €	1 700,00 €
6184	6184	Versements à des organismes de formation	- €	1 050,00 €	500,00 €	6 100,00 €
6188	6188	Autres frais divers	250,00 €	250,00 €	500,00 €	500,00 €
6225	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	- €	- €
6226	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	- €	- €	500,00 €	
	62268	Autres honoraires, conseils...	- €	- €		500,00 €
6231	6231	Annonces et insertions	5 280,00 €	- €	2 500,00 €	1 000,00 €
6232	6232	Fêtes et cérémonies	3 957,45 €	335,55 €	4 000,00 €	5 000,00 €
6233	6233	Foires et expositions	1 755,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
6236	6236	Catalogues, imprimés et publications	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
6237	6237	Publications	- €	- €	500,00 €	- €
6238	6238	Divers	240,60 €	- €	250,00 €	250,00 €
6241	6241	Transports de biens	12,00 €	- €	100,00 €	200,00 €
6251	6251	Voyages , déplacements et missions	- €	229,24 €	500,00 €	- €
6256	6256	Missions	- €	- €	200,00 €	500,00 €
6257	6234	Réceptions	297,86 €	5 604,47 €	500,00 €	900,00 €
6261	6261	Frais d'affranchissement	144,00 €	660,99 €	2 550,00 €	500,00 €
6262	6262	Frais de télécommunications	936,69 €	2 397,67 €	2 450,00 €	2 500,00 €
627	627	Services bancaires et assimilés	- €	312,13 €	450,00 €	500,00 €
6281	6281	Concours divers (cotisations)	657,71 €	157,71 €	800,00 €	800,00 €
62872	62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	6288	Autres services extérieurs	- €	- €	50,00 €	50,00 €
63512	63512	Taxes foncières		2 832,00 €	- €	3 000,00 €
637	637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	11,78 €	- €	50,00 €	50,00 €
012	12	Charges de personnel et frais assimilés	451 182,92 €	496 493,55 €	520 000,00 €	513 500,00 €
6218	6218	Autres personnel extérieur	8 907,93 €	- €	- €	- €
6332	6332	Cotisations versées au FNAL	1 207,95 €	513,55 €	1 400,00 €	450,00 €
6336	6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 616,51 €	5 530,15 €	5 300,00 €	5 700,00 €
6338	6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	724,75 €	810,48 €	825,00 €	900,00 €
64111	64111	Rémunération principale	236 400,98 €	265 014,14 €	273 600,00 €	207 000,00 €
64112	64112	Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	7 857,96 €	7 018,65 €	9 200,00 €	3 500,00 €
	64113	NBI		- €		4 250,00 €
64114	supprimé	Indemnité inflation (personnel titulaire)	- €	400,00 €	400,00 €	
64118	64118	Indemnités des titulaires	- €	- €	- €	85 500,00 €
64131	64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	46 766,53 €	44 975,04 €	49 900,00 €	35 850,00 €
64138	64138	Autres indemnités (personnel non-titulaire)	- €	- €	- €	4 500,00 €
64134	supprimé	Indemnité inflation (personnel non titulaire)	- €	100,00 €	100,00 €	
64168	64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	- €	16 150,78 €	18 000,00 €	1 750,00 €
6417	6417	Apprentis - rémunérations	- €	1 141,71 €	- €	10 000,00 €
6451	6451	Cotisations à l'URSSAF	47 961,49 €	48 435,30 €	55 000,00 €	40 500,00 €
6453	6453	Cotisations aux caisses de retraite	54 461,44 €	60 730,92 €	66 500,00 €	69 000,00 €
6454	6454	Cotisations à l'ARF	1 891,74 €	2 477,43 €	1 300,00 €	2 100,00 €
6455	6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 942,55 €	5 415,40 €	6 000,00 €	6 000,00 €
6458	6458	Cotisations aux organismes sociaux	32 443,09 €	36 545,00 €	32 000,00 €	36 000,00 €
6475	6475	Médecine du travail, pharmacie	- €	1 235,00 €	475,00 €	500,00 €
65	65	Autres charges de gestion courante	51 706,32 €	37 204,96 €	49 300,00 €	60 550,00 €
6512	65811	Droits d'utilisation - Informatique	1 500,00 €	1 247,64 €	1 500,00 €	1 800,00 €

6455	6455	Cotisations pour assurance du personnel
6458	6458	Cotisations aux organismes sociaux
6475	6475	Médecine du travail, pharmacie
65	65	Autres charges de gestion courante
6512	65811	Droits d'utilisation - Informatique

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M14	M57	DESIGNATION
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles	
20	20	Immobilisations incorporelles
2031	2031	Frais d'études
2051	2051	Concessions et droits similaires
21	21	Immobilisations corporelles
2183	217838	Autre matériel informatique
2184	217848	Autres matériels de bureau et mobiliers
2188	2188	Autres immobilisations corporelles
20	20	Dépenses imprévues
001	001	Déficit d'investissement reporté
001	001	Déficit d'investissement reporté
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2021	2022
1 419,92 €	1 573,62 €
- €	- €
1 419,92 €	1 573,62 €
10 648,26 €	16 576,93 €
8 360,55 €	12 085,93 €
2 287,71 €	4 491,00 €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
12 068,18 €	18 150,55 €

BUDGETS	
2022	2023
21 816,04 €	41 974,95 €
6 550,00 €	1 000,00 €
15 266,04 €	40 974,95 €
22 579,02 €	3 500,00 €
12 583,02 €	1 500,00 €
8 496,00 €	1 000,00 €
1 500,00 €	1 000,00 €
1 386,63 €	
- €	- €
- €	- €
45 781,69 €	45 474,95 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M14	M57	DESIGNATION
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles	
001	001	Excédent d'investissement reporté
16	16	Emprunts et dettes assimilés
165	165	Dépôts et cautionnements reçus
021	021	Virement de la section de fonctionnement
021	021	Virement de la section de fonctionnement
040	40	Opérations d'ordre de transfert entre sections
28051	2805	Concessions et droits similaires
28132	281321	Immeubles de rapport
28183	281838	Autres matériels informatique
28184	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2021	2022
33 869,08 €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
10 332,79 €	13 647,81 €
166,10 €	696,56 €
7 079,26 €	7 079,26 €
2 916,14 €	5 471,93 €
171,29 €	400,06 €
44 201,87 €	13 647,81 €

BUDGETS	
2022	2023
32 133,69 €	27 630,95 €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
13 648,00 €	17 844,00 €
697,00 €	1 490,60 €
7 079,00 €	7 079,30 €
5 472,00 €	8 424,80 €
400,00 €	849,30 €
45 781,69 €	45 474,95 €

RESULTAT

32 133,69 € - 4 502,74 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_028-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_029 : Vote du budget général pour l'année 2023

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_029 : Vote du budget général pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-2 à L.1612-11,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Avant de procéder au vote du **budget primitif pour l'année 2023**, le rapport joint en annexe est présenté par la 1^{ère} Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter le budget primitif 2023 dont les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	701 064,00 €	685 808,71 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	15 255,29 €
Total 1 _ section de fonctionnement		701 064,00 €	701 064,00 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	45 474,95 €	17 844,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	27 630,95 €
Total 2 _ section d'investissement		45 474,95 €	45 474,95 €
TOTAL BUDGET 2023 (1 + 2)		746 538,95 €	746 538,95 €

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023



Annexe à la délibération N°C20230405_029

BUDGET GENERAL

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2023

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

Rapport du budget primitif 2023

SOMMAIRE :

- 1_ Vue générale du projet de budget 2023
- 2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement
- 3_ Présentation des investissements projetés pour 2023

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

1_ Vue générale du projet de budget 2023 :

En **section de fonctionnement**, le projet de budget **s'équilibrerait à 701 064 €**, dont 15 255,29 € d'excédent reporté (002), soit une évolution de 4 % par rapport au BP 2022 (+ 30k €).

Quant à la **section d'investissement**, elle **s'équilibrerait à hauteur de 45 474,95 €**, dont 27 630,95 € d'excédent reporté (001),

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	701 064,00 €	685 808,71 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	15 255,29 €
Total 1 _ section d'exploitation		701 064,00 €	701 064,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	45 474,95 €	17 844,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	27 630,95 €
Total 2 _ section d'investissement		45 474,95 €	45 474,95 €
TOTAL BUDGET 2023 (1 + 2)		746 538,95 €	746 538,95 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

Avant-propos : Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget général est régit par le référentiel M57. La nomenclature fonctionnelle du référentiel M57 intègre des éléments issus des instructions M14, M52 et M71. Un travail de transposition a été mené par l'ordonnateur afin d'intégrer les nouveaux comptes.

■ En dépenses et en comparaison avec le BP 2022 :

- Les **charges à caractère général** (chap. 011) **connaîtraient l'évolution la plus importante, passant ainsi de 87 700 € à 108 000 €**. Celle-ci s'explique principalement en raison :
 - Du recours à un nouveau bureau de recrutement pour le poste de Directeur Général des Services,
 - De la revalorisation de la contribution versée à l'AT de la Vienne dans le cadre de la maintenance informatique,
 - De la participation du SIMER au frais de formation de l'alternant en communication.
- Les **charges de personnel** (chap. 012) **sont estimées à 513 500 €, soit en baisse de 6,5 k€** sous l'effet du passage à la M57 régularisant ainsi l'affectation entre les charges de personnel et celles des élus.
- Les **charges de gestion courante** (chap. 65) **seraient en hausse de 11 k€, passant de 49 k€ à 60,5 k€** en raison de la régularisation citée ci-dessus et de l'estimation de la contribution qui sera à verser aux Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- Les **dotations aux amortissements** (chap. 042) **subiraient quant à elles une hausse sous l'effet des derniers investissements réalisés, soit 17 844€ (+ 4 k€/BP 2022)**.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

- **En recettes**, le projet de budget est construit sur les prévisions suivantes :
 - **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets** (gestion des déchets & travaux publics) au titre des charges de personnels (services supports) et des autres charges de fonctionnement **à hauteur de 673 968,71 €.**
 - **Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat** : **8 330 €.**
 - **L'excédent de fonctionnement reporté** de **15 255,29 €.**

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

3_Présentation des investissements projetés pour 2023 :

Concernant la section d'investissement pour 2023, les dotations aux amortissements (17 844 €) et les excédents reportés (27 630,95 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :

- L'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie pour assurer la gestion des Ressources Humaines et répondre aux spécificités du Syndicat (agents de la fonction publique territoriale et agents de droit privé) pour 40 974,95€ et les frais d'études qui seraient liés pour 1000 € : 41 974,95 €,
- Le renouvellement de matériels informatiques : 1 500 €,
- L'acquisition de mobiliers : 1 000 €,
- Divers petits investissements : 1 000 €.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du PROJET de BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M14		M57	DESIGNATION	COMPTES ADMINISTRATIFS		BUDGETS	
Chapitres /Articles		Chapitres /Articles		2021	2022	2022	2023
011	011		Charges à caractère général	69 850,29 €	82 408,36 €	87 700,00 €	108 000,00 €
6042	6042		Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	259,35 €	- €	1 000,00 €	- €
60611	60611		Eau et assainissement	198,75 €	218,99 €	200,00 €	250,00 €
60612	60612		Energie - Electricité	999,44 €	2 225,82 €	1 500,00 €	2 500,00 €
60631	60631		Fournitures d'entretien		525,80 €	- €	500,00 €
60632	60632		Fournitures de petit équipement	31,49 €	59,90 €	1 000,00 €	500,00 €
6064	6064		Fournitures administratives	629,49 €	1 481,76 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6068	6068		Autres matières et fournitures	- €	41,96 €	- €	500,00 €
611	611		Contrats de prestations de service	910,16 €	6 500,00 €	1 500,00 €	12 000,00 €
6132	6132		Locations immobilières	- €	- €	100,00 €	- €
615228	615228		Autres bâtiments	- €	- €	500,00 €	500,00 €
61558	61558		Maintenance - Autres biens mobiliers	287,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
6156	6156		Maintenance	33 275,72 €	37 097,98 €	34 000,00 €	40 000,00 €
6161	6161		Assurances multirisques	- €	10 640,07 €	11 000,00 €	12 000,00 €
6162	6262		Assurance obligatoire	6 370,88 €	- €	- €	- €
6168	6168		Autres assurances	2 684,57 €	316,41 €	1 700,00 €	700,00 €
617	617		Etudes et recherches	- €	- €	4 000,00 €	2 500,00 €
6182	6182		Documentation générale et technique	2 660,35 €	1 469,91 €	2 800,00 €	1 700,00 €
6184	6184		Versements à des organismes de formation	- €	1 050,00 €	500,00 €	6 100,00 €
6188	6188		Autres frais divers	250,00 €	250,00 €	500,00 €	500,00 €
6225	6225		Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	- €	- €
6226	62261		Honoraires médicaux et paramédicaux	- €	- €	500,00 €	
	62268		Autres honoraires, conseils...	- €	- €		500,00 €
6231	6231		Annonces et insertions	5 280,00 €	- €	2 500,00 €	1 000,00 €
6232	6232		Fêtes et cérémonies	3 957,45 €	335,55 €	4 000,00 €	5 000,00 €
6233	6233		Foires et expositions	1 755,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
6236	6236		Catalogues, imprimés et publications	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
6237	6237		Publications	- €	- €	500,00 €	- €
6238	6238		Divers	240,60 €	- €	250,00 €	250,00 €
6241	6241		Transports de biens	12,00 €	- €	100,00 €	200,00 €
6251	6251		Voyages , déplacements et missions	- €	229,24 €	500,00 €	- €
6256	6256		Missions	- €	- €	200,00 €	500,00 €
6257	6234		Réceptions	297,86 €	5 604,47 €	500,00 €	900,00 €
6261	6261		Frais d'affranchissement	144,00 €	660,99 €	2 550,00 €	500,00 €
6262	6262		Frais de télécommunications	936,69 €	2 397,67 €	2 450,00 €	2 500,00 €
627	627		Services bancaires et assimilés	- €	312,13 €	450,00 €	500,00 €
6281	6281		Concours divers (cotisations)	657,71 €	157,71 €	800,00 €	800,00 €
62872	62872		Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	6288		Autres services extérieurs	- €	- €	50,00 €	50,00 €
63512	63512		Taxes foncières		2 832,00 €	- €	3 000,00 €
637	637		Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	11,78 €	- €	50,00 €	50,00 €
012	12		Charges de personnel et frais assimilés	451 182,92 €	496 493,55 €	520 000,00 €	513 500,00 €
6218	6218		Autres personnel extérieur	8 907,93 €	- €	- €	- €
6332	6332		Cotisations versées au FNAL	1 207,95 €	513,55 €	1 400,00 €	450,00 €
6336	6336		Cotisations au centre national et CNFPT	6 616,51 €	5 530,15 €	5 300,00 €	5 700,00 €
6338	6338		Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	724,75 €	810,48 €	825,00 €	900,00 €
64111	64111		Rémunération principale	236 400,98 €	265 014,14 €	273 600,00 €	207 000,00 €
64112	64112		Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	7 857,96 €	7 018,65 €	9 200,00 €	3 500,00 €
	64113		NBI		- €		4 250,00 €
64114	supprimé		Indemnité inflation (personnel titulaire)	- €	400,00 €	400,00 €	
64118	64118		Indemnités des titulaires	- €	- €	- €	85 500,00 €
64131	64131		Rémunération (personnel non-titulaire)	46 766,53 €	44 975,04 €	49 900,00 €	35 850,00 €
64138	64138		Autres indemnités (personnel non-titulaire)	- €	- €	- €	4 500,00 €
64134	supprimé		Indemnité inflation (personnel non titulaire)	- €	100,00 €	100,00 €	
64168	64168		Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	- €	16 150,78 €	18 000,00 €	1 750,00 €
6417	6417		Apprentis - rémunérations	- €	1 141,71 €	- €	10 000,00 €
6451	6451		Cotisations à l'URSSAF	47 961,49 €	48 435,30 €	55 000,00 €	40 500,00 €
6453	6453		Cotisations aux caisses de retraite	54 461,44 €	60 730,92 €	66 500,00 €	69 000,00 €
6454	6454		Cotisations à l'ARF	1 891,74 €	2 477,43 €	1 300,00 €	2 100,00 €
6455	6455		Cotisations pour assurance du personnel	5 942,55 €	5 415,40 €	6 000,00 €	6 000,00 €
6458	6458		Cotisations aux organismes sociaux	32 443,09 €	36 545,00 €	32 000,00 €	36 000,00 €
6475	6475		Médecine du travail, pharmacie	- €	1 235,00 €	475,00 €	500,00 €
65	65		Autres charges de gestion courante	51 706,32 €	37 204,96 €	49 300,00 €	60 550,00 €
6512	65811		Droits d'utilisation - Informatique	1 500,00 €	1 247,64 €	1 500,00 €	1 800,00 €

6531	65311	Indemnités de fonction des élus	37 825,71 €	34 021,52 €	35 500,00 €	37 500,00 €
6532	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	- €	248,46 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6533	65313	Cotisations retraite des élus	1 796,40 €	1 686,52 €	1 750,00 €	2 000,00 €
6534	65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	- €	- €	- €	6 500,00 €
6558	6558	Autres contributions obligatoires	10 582,50 €	- €	8 500,00 €	10 000,00 €
6574	65748	Subvention de fonctionnement autres personnes privées	- €	- €	- €	200,00 €
6711	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				- €
6712	6584	Pénalités, amendes				500,00 €
65888	65888	Autres charges de gestion courante	1,71 €	0,82 €	50,00 €	50,00 €
66	66	Charges financières	- €	190,68 €	500,00 €	1 000,00 €
66111	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- €	- €	500,00 €	- €
6615	6615	Intérêts ligne de trésorerie	- €	190,68 €	- €	1 000,00 €
67	67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	170,00 €
673	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	170,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
022	022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
023	023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
023	023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 332,79 €	13 647,81 €	13 648,00 €	17 844,00 €
6811	6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	10 332,79 €	13 647,81 €	13 648,00 €	17 844,00 €
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL			583 072,32 €	629 945,36 €	671 148,00 €	701 064,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M14	M57	DESIGNATION	COMPTES ADMINISTRATIFS		BUDGETS	
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles		2021	2022	2022	2023
013	013	Atténuations de charges	0,04 €	13 848,42 €	11 000,00 €	3 500,00 €
6419	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,04 €	13 845,32 €	11 000,00 €	3 500,00 €
6459	6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	- €	3,10 €	- €	- €
70	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	575 400,33 €	620 383,39 €	649 416,90 €	673 968,71 €
70841	70841	Aux budgets annexes et aux régies munic.	451 182,88 €	524 951,69 €	509 000,00 €	545 000,00 €
70871	70871	Par la collectivité de rattachement	124 217,45 €	95 431,70 €	140 416,90 €	128 968,71 €
75	75	Autres produits de gestion courante	7 644,29 €	7 868,24 €	7 660,00 €	8 340,00 €
752	752	Revenus des immeubles	7 642,20 €	7 685,04 €	7 650,00 €	8 330,00 €
7588	75888	Autres produits divers de gestion	2,09 €	183,20 €	10,00 €	10,00 €
76	76	Produits financiers	27,66 €	29,50 €	- €	- €
761	761	Produits de participations	27,66 €	29,50 €	- €	- €
7688	7688	Autres produits financiers	- €	- €	- €	- €
77	77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
773	773	Mandats annulés	- €	- €	- €	- €
002	2	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	3 071,10 €	15 255,29 €
002	2	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	3 071,10 €	15 255,29 €
TOTAL GENERAL			583 072,32 €	642 129,55 €	671 148,00 €	701 064,00 €
RESULTAT			- €	12 184,19 €	- €	- €

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M14	M57	DESIGNATION
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles	
20	20	Immobilisations incorporelles
2031	2031	Frais d'études
2051	2051	Concessions et droits similaires
21	21	Immobilisations corporelles
2183	217838	Autre matériel informatique
2184	217848	Autres matériels de bureau et mobiliers
2188	2188	Autres immobilisations corporelles
20	20	Dépenses imprévues
001	001	Déficit d'investissement reporté
001	001	Déficit d'investissement reporté
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2021	2022
1 419,92 €	1 573,62 €
- €	- €
1 419,92 €	1 573,62 €
10 648,26 €	16 576,93 €
8 360,55 €	12 085,93 €
2 287,71 €	4 491,00 €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
12 068,18 €	18 150,55 €

BUDGETS	
2022	2023
21 816,04 €	41 974,95 €
6 550,00 €	1 000,00 €
15 266,04 €	40 974,95 €
22 579,02 €	3 500,00 €
12 583,02 €	1 500,00 €
8 496,00 €	1 000,00 €
1 500,00 €	1 000,00 €
1 386,63 €	
- €	- €
- €	- €
45 781,69 €	45 474,95 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M14	M57	DESIGNATION
Chapitres /Articles	Chapitres /Articles	
001	001	Excédent d'investissement reporté
16	16	Emprunts et dettes assimilés
165	165	Dépôts et cautionnements reçus
021	021	Virement de la section de fonctionnement
021	021	Virement de la section de fonctionnement
040	40	Opérations d'ordre de transfert entre sections
28051	2805	Concessions et droits similaires
28132	281321	Immeubles de rapport
28183	281838	Autres matériels informatique
28184	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers
TOTAL GENERAL		

COMPTES ADMINISTRATIFS	
2021	2022
33 869,08 €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
10 332,79 €	13 647,81 €
166,10 €	696,56 €
7 079,26 €	7 079,26 €
2 916,14 €	5 471,93 €
171,29 €	400,06 €
44 201,87 €	13 647,81 €

BUDGETS	
2022	2023
32 133,69 €	27 630,95 €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
- €	- €
13 648,00 €	17 844,00 €
697,00 €	1 490,60 €
7 079,00 €	7 079,30 €
5 472,00 €	8 424,80 €
400,00 €	849,30 €
45 781,69 €	45 474,95 €

RESULTAT

32 133,69 € - 4 502,74 €

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_029-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_030 : Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation : 31 mars 2023 Date d'affichage : 12 avril 2023 Secrétaire de séance : Christophe MARTIN Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 46 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 49	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023

N°C20230405_030 : Modification du tableau des effectifs

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,
- Vu** l'avis conforme du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023.

La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis au SIMER les tableaux d'**avancement de grade au titre de l'année 2023**.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades.

Pour ce faire, le Président du SIMER a pris un arrêté le 15 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion, nécessaires pour la promotion des agents. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Ainsi sur proposition du Président, il paraît nécessaire de faire évoluer certains agents qui remplissent les conditions d'avancement dans leur cadre d'emploi. Les modifications des tableaux seraient les suivantes et rentreraient en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 :

BUDGET GESTION DES DECHETS	
CREATIONS (avancements)	SUPPRESSIONS
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 31/35^{ème} - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe	- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 31/35^{ème} - 1 poste d'Adjoint Technique

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023

BUDGET TRAVAUX PUBLICS	
CREATIONS (avancement)	SUPPRESSIONS
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe

Les propositions d'avancement au titre de la promotion interne 2023 n'ont quant à elles pas été transmises à ce jour par le Centre de Gestion de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté et qui reprend les modifications susvisées.**

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023



PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2023	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES AU 01.07.2023
1 / AGENTS TITULAIRES			
Catégorie B			
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1		1
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	3		3
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	3		3
<i>Agent de Maîtrise</i>	2		2
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	17	+ 4	21
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ème} cl – 31/35</i>	0	+ 2	2
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	23	+ 1 et – 4	20
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl – 31/35</i>	5	-2	3
<i>Adjoint Technique</i>	3	-1	2
Sous-total / 1	57	0	57

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023

POUR INFORMATION

2 / CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Animateur QHSE</i>	1
DIRECTION PROJETS	
<i>CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires</i>	1
<i>CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets</i>	1
<i>CDI – Gestionnaire REOM</i>	4
<i>CDI – Responsable service Prévention</i>	1
<i>CDI – Animatrice Prévention</i>	2
<i>CDD – Chargée de la démarche EIT</i>	1
DIRECTION EXPLOITATION	
<i>CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement</i>	1
<i>CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)</i>	3
<i>CDI – Assistante Administrative</i>	1
<i>CDI - Agent Qualifié de Maintenance</i>	3
<i>CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage</i>	22
<i>CDI - Conducteur d'engin d'équipement de traitement des déchets</i>	1
<i>CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries</i>	5
Sous-total / 2	47
3 / CONTRATS AIDES et CDD	
<i>CDD – Equipier de collecte</i>	2
<i>CDD – Agent de déchèterie</i>	1
<i>CDD – Agent centre de tri</i>	16
<i>Parcours Emploi Compétence 35 h</i>	4
<i>Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn (tri)</i>	10
<i>Apprenti (mécanique)</i>	1
Sous-total / 3	34
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	138

PROJET RI – 1^{er} semestre 2023	
<i>CDD Administratif – circuits de collecte</i>	2
TOTAL	2

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023

➡ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2023	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES AU 01.07.2023
1 / AGENTS TITULAIRES			
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	0	+ 1	1
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	1	- 1	0
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1		1
<i>Agent de Maîtrise</i>	1		1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	7		7
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	1		1
<i>Adjoint Technique</i>	3		3
Sous-total / 1	14	0	14
2 / CDI FPT			
<i>Ingénieur</i>	1		1
Sous-total / 2	1		1
TOTAL	15	0	15

POUR INFORMATION

3 / CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – ETAM : Technicien BE</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	3
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	7
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
<i>Contrat Aidé – PEC</i>	1
Sous-total / 3	15
TOTAL GENERAL	30

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023

➔ BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES POURVUS AU 01.07.2023
AGENTS TITULAIRES			
Catégorie A			
<i>Attaché Principal</i>	1		0
<i>Attaché</i>	1		1
Catégorie B			
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1		1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	1		1
<i>Rédacteur</i>	1		1
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	1		1
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	1		1
<i>Adjoint Administratif</i>	1		1
AGENTS NON-TITULAIRES			
Catégorie A			
<i>Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants</i>	1		0
<i>Attaché</i>	1		0
<i>Ingénieur Principal</i>	1		0
<i>Ingénieur</i>	1		0
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	1		0
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif</i>	1		1
<i>Apprenti</i>	1		1
TOTAL	15	0	9

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_030-DE
Reçu le 12/04/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 5 avril 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230405_031 : Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière »

Date de la convocation : 31 mars 2023	Nombre de délégués en exercice : 193	Pour : 47
Date d'affichage : 12 avril 2023	Nombre de présents : 46	Contre : 2
Secrétaire de séance : Christophe MARTIN	Nombre de pouvoirs : 3	Abstention(s) : 0
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 49	A l'unanimité :

Le cinq avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHEBASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Lise – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_031-DE
Reçu le 12/04/2023

**N°C20230405_031 : Versement d'une subvention à l'organisation syndicale
« Force Ouvrière »**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** Décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Conformément au décret n°85-397 du 2 avril 1985, le SIMER met à disposition du syndicat Force Ouvrière depuis 2019 une partie de son bâtiment situé Place de la Victoire à Montmorillon, ainsi que les équipements utiles à l'exercice de l'activité syndicale (mobilier, téléphone ...).

Au titre de l'année 2023, le syndicat Force Ouvrière a présenté une demande de subvention à hauteur de 200 €, pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention de 200 € au syndicat Force Ouvrière. Etant précisé que celui-ci devra présenter au SIMER un rapport détaillant l'utilisation de la subvention sollicitée.**

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Justine CHABAUD



AR Prefecture

086-258600493-20230405-C20230405_031-DE
Reçu le 12/04/2023